



# CITÉ NOUVELLE BOUGUENNAIS

Prix 3 F. N°30

NOVEMBRE 1978

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION MUNICIPALE



PHOTO COUVERTURE  
Les enfants autour de la cheminée de la nouvelle école C. FREINET.

## SOMMAIRE

- 3 INTRODUCTION
- 4 à 12 CONSEIL MUNICIPAL  
- Séance du 26 Mai 1978  
- Séance du 29 Juin 1978
- 13 à 17 CADRE DE VIE  
- Voirie Rapide  
- SNCF  
- Carrière des Pontraux
- 18 à 19 VOIRIE BATIMENTS
- 20 à 21 AFFAIRES SCOLAIRES  
- La rentrée  
- Transports scolaires
- 22 AFFAIRES SOCIALES
- 23 à 26 AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES
- 27 ASSOCIATIONS

## RECTIFICATIF

CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 AVRIL 1978

BULLETIN MUNICIPAL N° 29  
JUILLET 78 Page 8

Nous avons publié dans le bulletin de Juillet un extrait d'une délibération du Conseil Municipal se rapportant à une acquisition d'un terrain appartenant à Mr et Mme Hubert GALLAIS situé dans la Z.A.D. de la Croix-Jeanette. Nous avons indiqué que cette transaction avait été opérée «sur proposition» des intéressés. Il eut été plus précis de mentionner qu'il s'agissait d'une «proposition d'acquisition formulée par la commune».

Nous demandons à nos lecteurs de bien vouloir apporter ce correctif.

PROPOS TENUS PAR M. BOULIN  
MINISTRE DU TRAVAIL  
EXTRAIT DU JOURNAL «LE MONDE»  
DU 19 OCTOBRE 1978

### Le chômeur n'est plus ce qu'il était

Intervention très maitennue de M. Robert Boulin, le mardi 17 octobre au déjeuner-débat organisé par la Bière des Deux-Mondes, sur le thème : « La politique française de l'emploi » : tous les clichés anti-chômeurs, qu'on croyait effacés avec le départ de M. Christian Beullac, sont réapparus dans le discours du ministre du travail et de la participation. D'abord, il n'y a pas près d'un million trois cent mille chômeurs, mais sept cent mille. Les six cent mille restant ne sont que des demandeurs d'emploi (le Monde du 18 octobre), dont cent cinquante mille inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi uniquement « pour bénéficier des prestations sociales ».

Ensuite, les femmes : certes, toujours selon M. Robert Boulin, les veuves, les mères célibataires et les femmes seules ont besoin de travailler. Mais, pour les femmes mariées dont l'époux a un métier — quel qu'il soit — ce n'est pas « simpletisme ». A peine nommé par de Grenelle, M. Christian Beullac avait déclaré : « Si la femme mère de famille peut rester à la maison, c'est une bonne chose » (le Monde du 30 septembre 1978). Ce souhait avait suscité de telles réactions que le ministre du travail de l'époque avait dû se rétracter.

Puis, les jeunes : ce sont, si l'on a bien compris M. Boulin, des fainéants et des noceurs. Pour illustrer son propos, le ministre a en tout cas rapporté l'anecdote suivante : un garçon de dix-huit ans auquel il avait procuré un emploi de mitron à Libourne — « il le dont il est maître — lui aurait répondu : « J'ai refusé ce travail parce que je devais commencer à 3 heures du matin. Or c'est l'heure à laquelle je

me couche. » Textuel. On peut s'amuser si tard que ça à Libourne (Gironde) ? Enfin, les vrais faux chômeurs ou les faux vrais chômeurs : l'allocation supplémentaire d'attente — les fameux « 80 % » — doit être largement dégradée, et c'est seulement si le système d'indemnisation du chômage « est simple et moral » que le gouvernement « acceptera de s'asseoir à la table des partenaires sociaux », pour participer aux négociations en cours. Mais quel est donc ce gouvernement — celui de M. Jacques Chirac, dit-on ? — qui a tant insisté à mettre en place ces dispositions qui apparaissent aujourd'hui si « immorales » ?

De plus, avec la réforme de l'ANPE, qui retrouvera sa vocation de placement — M. Boulin a indiqué que M. Parpe lui remettrait son rapport « au début de la semaine prochaine » — toutes les personnes qui refuseront plusieurs fois un travail — quel qu'il soit, apparemment — seront systématiquement rayées « des registres de l'Agence ».

Quelle mouche a donc piqué, mardi midi, le ministre du travail et de la participation qui apparaissait encore, il y a trois semaines devant l'Association des journalistes de l'information sociale, comme un membre du gouvernement sensible avant tout aux angossantes préoccupations des chômeurs ? M. Robert Boulin tient-il différents langages selon ses auditeurs — à part quelques journalistes interloqués, les invités de la Revue des Deux-Mondes paraissent très satisfaits des propos ministériels — ou bien est-il radicalement changé d'attitude et surtout d'idées ?

M. C.

### A NOTER :

Nouveau Numéro de Téléphone  
de la Mairie :

# 65 92 00

## je m'inscris

Les personnes âgées nouvellement arrivées sur la commune sont invitées à se faire inscrire à la Mairie, pour les repas offerts aux anciens par la municipalité.

## Les PALABRES Et la REALITE

Il faut bien évoquer ici le projet que le gouvernement présente comme une réforme des collectivités locales et qui s'avère être en fait, un vulgaire replâtrage du système actuel. Ce système qui depuis de nombreuses années a pourtant fait la preuve de son inadéquation et de son inefficacité - la taxe d'habitation est maintenue en dépit de son injustice reconnue par tous - Les communes, notamment les communes-dortoirs ne disposeront toujours pas des moyens financiers qui leur permettraient de faire face à leurs énormes besoins en équipements et en service - les contribuables les plus démunis continueront à être comme par le passé proportionnellement les plus imposés. Toutes ces lacunes témoignent, s'il en était besoin, de l'incapacité du gouvernement à promouvoir de véritables réformes.

Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'échec de Barre qui est aussi celui de Giscard, ne l'oublions pas, est de plus en plus évident.

La hausse des prix est toujours aussi forte, dépassant cette année les 10% alors qu'en Allemagne elle sera pratiquement nulle et restera limitée à 8% en Angleterre où pourtant il y a trois ans elle avoisinait les 30% l'an. Parler dans ces conditions comme le fait le gouvernement de crise mondiale, nous inviter à rechercher à l'étranger la cause de nos déboires relève d'une vision quelque peu sommaire de la réalité économique de notre pays. Parallèlement le chômage s'amplifie pour atteindre dans notre département des sommets : 30.000 demandeurs d'emploi, 82 pour 1 offre à St-Nazaire, plus de 5000 chômeurs partiels alors qu'on en dénombrait à peine 500 en juin dernier. La construction navale traverse une crise sans précédent, son avenir est sérieusement compromis. Le gouvernement porte à cet égard de terribles responsabilités, car c'est son laxisme et son imprévoyance qui ont conduit à cette situation. Il est bien temps d'annoncer maintenant comme le fait BOULIN un hypothétique plan pour la navale dont la conséquence la plus probable sera de provoquer des milliers de licenciements comme pour la sidérurgie.

Enfin la solidité du franc qui constituait pour le gouvernement son principal sujet d'autosatisfaction est fortement menacée. Notre commerce extérieur en effet est devenu pour la première fois cette année déficitaire. Alors que reste-t-il de positif dans ce bilan six mois après les législatives de Mars. Il ne reste rien si ce n'est les discours et les vaines promesses dont le décalage avec la réalité rend encore plus patent l'échec du pouvoir en place.

Pourtant, il existe un domaine où il conviendrait d'être moins sévère, c'est celui de la construction aéronautique. En effet, le succès commercial d'Airbus devrait avoir des conséquences heureuses pour notre région notamment à St-Nazaire et à Bouguenais où les deux entreprises de la SNIA emploient 5.200 personnes - cela le ministre des transports, Joël LE THEULE, interrogé récemment à l'Assemblée Nationale par le Député-Maire de Bouguenais, l'a admis, mais par contre a refusé d'envisager les créations d'emplois qui nécessiteraient l'augmentation du plan de charge de l'entreprise. Faut-il en conclure que dans les secteurs en difficulté on licencie et dans ceux qui sont en expansion on n'embauche pas. Si telle est la vérité, tant d'incohérence se passe de commentaire. Non décidément il n'y a rien à attendre de ce gouvernement.



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
26 mai 1978

### GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ D'HLM LE HOME ATLANTIQUE

A l'unanimité la commune de BOUGUENAIS accorde sa garantie à la Société d'HLM LE HOME ATLANTIQUE pour le remboursement d'un emprunt de 1 300 000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel au taux annuel en vigueur lors de l'établissement du contrat sur une durée de 15 années.

### ABRIS DE CARS CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLICITE PRACTIQUE

A la majorité de 24 voix pour 25 votants, M. DAVID ayant déclaré s'abstenir, le Conseil décide de confier à la Maison PUBLICITE PRACTIQUE, 6 Avenue des Lilas, Les Trois Moulins à REZE, la fourniture et la mise en place gratuite d'abris de car.

### BAIL A CONSTRUCTION A LA SOCIÉTÉ HLM LOIRE ATLANTIQUE HABITATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide :

1° De louer, par bail à construction régi par la loi 64-1247 du 16 Décembre 1964 modifiée, à la Société LOIRE-ATLANTIQUE HABITATIONS, Société Anonyme d'HLM dont le siège social est à SAINT-HERBLAIN 7 Boulevard Val de Chézine, les parcelles de la Z.A.C. de la Croix-Jeanette désignées au cadastre Section AS pour une superficie respective de cinq mille six cent vingt m<sup>2</sup> (5 620 m<sup>2</sup>) et cinq mille deux cent quatre vingt quatorze m<sup>2</sup> (5 294 m<sup>2</sup>).

2° De consentir ce bail pour une durée de cinquante années commençant à courir le 1<sup>er</sup> Septembre 1978 pour prendre fin le 31 Août 2028.

3° D'exiger en contrepartie un loyer global de 149 198 F payable en une seule fois et par avance, à la signature de l'acte.

Il est, en outre, précisé que le preneur versera à la Commune en sus du loyer, à fonds perdus et à la même échéance, la somme de 235 679 F à titre de participation au bilan de la Zone d'Aménagement concerté de la Croix-Jeanette.

Etant entendu que la participation aux aménagements secondaires et celle afférente aux équipements de superstructure seront révisées comme il est dit à la clause « Convention Particulière du Bail ».

### ZAC DE LA CROIX-JEANNETTE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ D'HLM LOIRE-ATLANTIQUE HABITATIONS

Le Conseil décide de vendre à cette Société une parcelle de 96 ares 17 centiares pour la somme de 433 788 F.

### ZAC DE LA CROIX-JEANNETTE ECHANGE DE TERRAIN

Afin d'aménager un îlot constructible supplémentaire, le conseil décide d'échanger une parcelle de terrain avec Monsieur LUZY Emile demeurant à BOUGUENAIS. Les parcelles d'une superficie de 1050 m<sup>2</sup> ont été évaluées à 5775 F. Aucun versement pécuniaire ne sera effectué de part et d'autre.

### ZAC DE LA CROIX-JEANNETTE ET CLOS BOURNEAU INDEMNITE D'EVICION AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de verser une indemnité d'éviction pour perte de revenu à :

Croix-Jeanette :

- M. RICARDEAU André, domicilié rue de la Commune de Paris 1871 à Bouguenais, pour la somme de :

0,50 F x 4 170 m<sup>2</sup> de terre soit 2 085 F

- M. RICARDEAU Joseph, domicilié au lieu dit « La Chataigneraine » en Bouguenais, pour la somme de :

0,50 F x 1 866 m<sup>2</sup> de terre soit 933 F.

Clos Bourneau :

M. CHAUVIN Léon, pour une parcelle de terre de 3 895 mètres carrés à raison de 0,50 F le mètre carré soit au total la somme de 1 947,50 F.

### FOURNITURES SCOLAIRES MARCHÉ NEGOCIE AVEC LA SOCIÉTÉ GRASLON

Après avoir consulté plusieurs Sociétés, le Conseil décide de confier à la Société GRASLON, le marché des fournitures scolaires s'élevant approximativement à 200 000 F.

### PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE POSTES

Le recensement des classes maternelles sur la Commune et les ouvertures prévues pour la rentrée scolaire prochaine font apparaître la nécessité d'ouvrir de nouveaux postes d'Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles, assimilés au grade d'Aide Ouvrier Professionnel ainsi qu'il en a été décidé par délibération du Conseil Municipal en séance du 25 Novembre 1977, pour les postes déjà créés à cet emploi.

Par ailleurs, le matériel et les véhicules dont dispose désormais le service de la voirie, de même que l'extension des voies consécutives à l'urbanisation de la Commune oblige aux nominations d'un Conducteur d'auto poids lourds, et d'un Ouvrier Professionnel 1ère Catégorie.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide la création des postes ci-après, à pourvoir au fur et à mesure des besoins :

- 5 Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles et des Classes Infantines, assimilés au grade d'Aide Ouvrier Professionnel, pour le déroulement de leur carrière et l'échelle indiciaire du groupe III de rémunération,

- 1 Ouvrier Professionnel 1ère Catégorie,

- 1 Conducteur d'auto Poids lourds.

### MEDECIN DU TRAVAIL CONVENTION DE LOCATION

Par délibération du 29 Avril 1977, le Conseil Municipal acceptait la convention réglant les conditions d'occupation du Centre Médico-Social des Couëts par l'ASSOCIATION D'HYGIENE INDUSTRIELLE ET DE MEDECINE DU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE.

Il est prévu à l'article 8 des modalités de révision de cette location, à l'aide de l'indice pondéré départemental de la construction. Cet indice n'étant plus publié depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1977, il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

La dite Association nous ayant proposé l'index Bâtiment tous Corps d'Etat (BT 01), il est demandé à l'Assemblée d'adopter l'avenant concrétisant cette modification.

Le Conseil a accepté à l'unanimité.

### AGENCE D'ETUDES URBAINES DEL'AGGLOMERATION NANTAISE DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PRIOU rappelle la décision prise par le Conseil Municipal, au cours de sa dernière séance du 28 Avril 1978, relative à l'Agence d'Etudes Urbaines de l'Agglomération Nantaise. L'adhésion à cette association implique la désignation de bulletins secrets, d'un représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Association et au sein de son Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur les 25 votes exprimés, par 24 voix et un bulletin blanc, le vote s'étant déroulé à bulletins secrets :

1° Désigne M. BONHOMMEAU Alexis pour représenter la Commune de BOUGUENAIS au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Etudes Urbaines de l'Agglomération Nantaise et M. QUENTIN Louis en qualité de suppléant.

2° Désigne M. PRIOU Francis comme administrateur représentant la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association et M. GUILBAUD Alain en qualité de suppléant.

## CONSEIL MUNICIPAL

### AFFAIRES DIVERSES

### INFORMATION CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE A CHEVIRE

M. TARGET ayant participé récemment en qualité d'observateur à la réunion du Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide fait un bref compte-rendu de celle-ci au cours de laquelle a été évoqué notamment le problème du franchissement de la Loire à Cheviré. Le choix du Syndicat s'oriente vers la solution Tunnel pour trois raisons essentielles : le trafic du port non perturbé, des raccordements plus faciles à la voirie existante, la préservation du site.

Le Syndicat accepte cette solution sous deux conditions : le franchissement du tunnel par les transports en commun et les deux routes.

Le pont a été estimé à 227 millions de francs, tandis que le coût du tunnel est de l'ordre de 268 millions de francs, ce qui représente 4 à 5 % du programme SIVRAN sur 12 ans.

### INVITATION SOCIÉTÉ D'HLM LE HOME ATLANTIQUE

La Société d'HLM LE HOME ATLANTIQUE, par courrier du 24.05.78, a invité l'ensemble du Conseil Municipal à visiter l'ensemble de l'opération qu'elle réalise sur la Z.A.C. de la Croix-Jeanette le Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 1978 à 18 Heures.

### GRUPE SCOLAIRE DE LA Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE REPONSE DE L'ACADEMIE

Après avoir rappelé les différentes démarches effectuées auprès de l'Académie pour obtenir la prise en considération du projet de groupe scolaire de la Z.A.C. de la Croix-Jeanette, M. AUTAIN donne lecture au Conseil de la lettre reçue ce jour de l'Académie :

« Suite à votre lettre du 12 Avril je vous avais demandé des renseignements complémentaires concernant l'évolution démographique et les programmes de logements sur la commune de BOUGUENAIS, ces précisions devant me permettre d'apprécier plus nettement la consistance du projet de la Croix-Jeanette.

« Je vous remercie donc de votre envoi du 3 Mai et de son complément du 9 Mai 1978 et c'est bien volontiers que je vous recevrai prochainement soit un lundi soit un vendredi à votre convenance.

« En attendant de vous rencontrer, je puis déjà vous donner les indications suivantes :

« Après une étude approfondie des données démographiques, de la situation des locaux et des effectifs scolaires de la Commune de BOUGUENAIS ainsi que des prévisions de réalisation et d'occupation des logements de la Z.A.C., j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'approuve le programme pédagogique suivant pour le deuxième groupe scolaire de la Z.A.C. de la Croix-Jeanette : 7 classes élémentaires, 3 classes maternelles et une cantine pour 200 rattachés.

« Je précise que sur les 7 classes élémentaires, 2 classes devront être polyvalentes, c'est-à-dire pouvoir être utilisées aussi bien pour l'enseignement élémentaire que préélémentaire. D'autre part, il serait opportun que l'avant-projet correspondant à ce programme pédagogique prévoie la réalisation de cette opération en deux tranches (1ère tranche : 7 classes élémentaires et polyvalentes ; 2ème tranche : 3 classes maternelles).

« Je vous signale que j'informe de ma décision Monsieur le Préfet et Madame l'inspectrice Départementale de la circonscription. »

Ainsi le programme retenu par l'Académie ne correspond-il plus du tout au programme accepté par le Préfet dans son arrêté de réalisation de la Z.A.C. signé le 28 Février 1977, à savoir 10 classes primaires, 2 classes de perfectionnement et 4 classes maternelles.

L'architecte communal a été avisé de cette situation. Il lui a été demandé immédiatement de prendre toutes dispositions pour présenter un nouvel avant-projet à soumettre au Conseil Municipal dans sa séance du mois de Juin.

Une intervention a été faite auprès de l'Académie pour tenter d'obtenir sinon une révision de sa position du moins une réalisation en une seule tranche de l'opération et le maintien du nombre de classes maternelles prévus initialement sur





## CONSEIL MUNICIPAL

demande expresse d'ailleurs de Madame la Directrice Départementale des Ecoles Maternelles.

MM. PRIOU et BONHOMMEAU ont accompagné M. AUTAIN au rendez-vous fixé par le l'inspecteur d'Académie le 2 Juin dernier.

### DENOMINATION DE RUES DE LA Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE

Le Conseil entérine les propositions faites par la Commission d'Urbanisme et de Voirie les 5 Avril et 23 Mai 1978 et adopte les dénominations suivantes :

- Pour le secteur Société Nantaise d'HLM : Place Alexandre PLANCHER.

- Pour le secteur Société Crédit Immobilier Familial :

. Rue Emile Zola,  
. Rue Albert Luthuly (Prix Nobel de la Paix - Militant Soudanais contre le racisme).

Ce dernier nom a été proposé par le M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour

la Paix) dans un courrier adressé à la Mairie le 24 Avril 1978.

M. PAULIAC propose le nom de Jean ZAY pour le prochain groupe scolaire construit par la Commune : Proposition adoptée à l'unanimité. Ce nom sera donné au groupe scolaire de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette.

M. BONHOMMEAU, en séance à partir de cette question, participe au vote.

### ANIMATEUR DETACHE DE L'EDUCATION NATIONALE

M. BONHOMMEAU rappelle l'entrevue récente avec M. LUCIEN, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports au cours de laquelle le projet culturel à réaliser au niveau de l'Ecole Ouverte de la Croix-Jeannette a été évoqué (se reporter au Compte-rendu du Bureau Municipal du 16 Mai 1978).

Pour l'élaboration de ce projet, la Commission des Affaires Culturelles se formera en groupe de travail dont l'animation sera assurée par Monsieur BONHOMMEAU et Madame SAUPIN.

Pour permettre au groupe de fonctionner, le maximum d'informations sera recueilli auprès notamment de la Mairie d'HIERES en Région Parisienne, GRENOBLE, l'Atelier 86, le F.I.C. (Fonds d'Intervention Culturelle). Les études de l'A.D.E.L.S. (correspondance municipale) seront également mises à la disposition des participants.

Dans le cadre de cette animation, un animateur pourrait être détaché de l'Education Nationale pour être mis à la disposition de l'Ecole Ouverte.

Une première réunion devra être fixée prochainement.

Mme BERNARD transmet au Conseil les remerciements du Club du 3ème Age pour la sortie effectuée avec les cars municipaux le mercredi 24 Mai 1978.

M. BONHOMMEAU présente également les remerciements de l'Amicale Laïque de MAUVES pour le séjour effectué par les enfants de cette Commune en classe de neige.

## RECTIFICATIF

Par suite d'un oubli involontaire, nous avons omis de publier la liste des employés aux cuisines du restaurant du Bourneau. Nous nous en excusons vivement.

D'autre part nous sommes heureux de vous faire connaître les employés aux cuisines de l'école Celestin Freinet.



### RESTAURANT ECOLE MATERNELLE C. FREINET

Maternelle : 60  
Commis de cuisine qualifié : PENEAU Germaine  
Commis de cuisine : POPINEAU Jocelyne



### RESTAURANT BOURNEAU

Primaire : 260  
Maternelle : 40  
Commis de cuisine qualifié : LE MENTEC Georgette  
Commis de cuisine : GALLOIS Jacqueline  
SIRET Léa  
Aide cuisinière : HERROU Renée 12 H/ Semaine  
Ramassage tickets et surveillance cour : BOUYER Lucette 12 H/ Sem  
Ramassage tickets et aide cuisinière : COUPE Marcelle 12 H/ Sem



## CONSEIL MUNICIPAL

### TRANSPORTS SCOLAIRES PARTICIPATION DES FAMILLES

Monsieur BONHOMMEAU, rapporteur pour cette question, expose que la participation des familles pour le service de transport scolaire a été fixée le 20 Juin 1975 aux prix suivants :

- Primaire : 0,70 F par jour
- C.E.S. : 0,60 F pour les enfants de Bouguenais.
- d° : 1,20 F pour les enfants hors Commune.

Compte tenu de l'ancienneté de ce tarif et de l'augmentation du coût de fonctionnement depuis Juin 1975, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir le réactualiser.

Le Conseil Municipal, vu le coût de fonctionnement du Service, notamment pour l'année 1978-1979,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 Janvier 1978 et de la Commission des Affaires Scolaires du 18 Avril 1978,

Décide à l'unanimité de fixer la participation des familles, pour l'année scolaire 1978-1979 et à venir, de la façon suivante :

- Circuits primaires et maternelles : 0,80 F par jour.
- Circuits C.E.S. Neustrie : élèves domiciliés à BOUGUENAIS : 0,70 F.
- Circuits C.E.S. Neustrie : élèves domiciliés hors Commune : 1,30 F.

### CIMETIERES : TARIF CONCESSIONS TERRAINS

Le tarif des concessions dans les cimetières de la commune date de 1972. La commission des Finances du 18 Janvier 1978 a fait les propositions suivantes :

	Actuel	Proposition
Perpétuelle	10.000F	Suppression
Cinquantenaire	2.000F	3.000F
Trentenaire	500F	600F
Temporaire (15 ans)	200F	200F

A l'unanimité le conseil décide d'appliquer la proposition ci-dessus.

Les tarifs ci-dessus s'entendent pour des concessions de superficie de deux mètres carrés. En cas de tombes de dimensions inférieures (tombes d'enfants) ou supérieures, les prix seront calculés au prorata de la surface.

### GARANTIES D'EMPRUNTS A LA SOCIETE NANTAISE D'HLM

La Ville de BOUGUENAIS accorde sa garantie à la Société Nantaise d'HLM dont le siège est à NANTES, 8, rue Louis Mékarsky, pour trois emprunts de :  
- F 7.700.000.- au taux de 3,60 % remboursement en 40 ans, avec différé d'amortissement et remise totale d'intérêt pendant les trois premières années.

- F 322.000.- au taux de 7,17 % remboursement en 40 ans, avec différé d'amortissement et remise totale d'intérêt pendant les trois premières années.



- 500.000.- au taux de 7,65 % remboursement en 30 ans, sans différé d'amortissement (pour l'édification des parkings) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM au taux pratiqué à la date de l'établissement du contrat en vue de la construction de 55 logements en individuels et intermédiaires.

Au cas où la Société Nantaise d'HLM pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de BOUGUENAIS s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse de Prêts adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse de Prêts discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

### GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY

M. BONHOMMEAU, rapporteur pour cette question, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 17 Décembre 1976, le Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur le dossier d'avant-projet du Groupe Scolaire Jean ZAY accepté par le Préfet, dans le cadre de la Z.A.C., le 28 Février 1977.

L'Inspection Académique qui avait accepté le 1er projet nous informait par courrier le 24 Mai 1978 du nouveau programme pédagogique qui nous était imposé et comprenant cette fois :

- 1 restaurant scolaire pour 200 rattachés,
- 7 classes primaires au lieu de 12,
- 3 classes maternelles au lieu de 5, prévues initialement.

Un nouvel avant-projet du Groupe Scolaire a donc été préparé par l'Atelier 86 et après avoir été présenté à la Commission des Affaires Scolaires est soumis au Conseil pour adoption.



## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal considérant la nécessité de doter la Z.A.C. de la Croix-Jeannette d'un établissement scolaire susceptible de répondre aux besoins, vu le nouveau programme pédagogique imposé par l'Académie décide à l'unanimité la réalisation dans la Z.A.C. de la Croix-Jeannette d'un Groupe Scolaire comportant :

- 7 classes primaires,
- 3 classes maternelles,
- 1 restaurant scolaire pour 200 rationnaires.

Sollicite l'aide financière de l'Etat et autorise le Maire à rechercher le complément de financement nécessaire à la réalisation de l'opération sous forme d'emprunt.

### FOURNITURES ET TRANSPORT DE MATERIAUX PIERREUX MARCHÉ NEGOCIÉ

Le Conseil à l'unanimité décide l'adoption du projet de marché négocié à passer avec la Société NOUËL, 3, rue du Grand Tertre à BOUGUENAIS, fixant les conditions de fourniture de matériaux pour la voirie communale au cours des années 1978 et 1979.

### FOURNITURES DE BUSES MARCHÉ NEGOCIÉ

La Commune procède en cours d'année à la pose de buses sur différents points de la Commune. Ces travaux sont relativement importants. Il est intéressant de passer un marché négocié avec un fournisseur afin d'avoir d'une part un stock d'avance et d'autre part de pouvoir bénéficier de prix plus avantageux compte tenu des quantités commandées.

Parmi les différentes sociétés consultées, c'est la Société MOREAU «Les Terres Rouges» à ARTHON EN RETZ, qui a accepté de consentir les meilleurs prix. Un marché a été préparé fixant les conditions de fourniture et de livraison pour être soumis à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal unanime décide de passer un marché de gré à gré avec la Société sus-désignée.

### PROLONGEMENT DE LA RUE CELESTIN FREINET MARCHÉ DE TRAVAUX COURANTS

Le Conseil décide la réalisation du prolongement de la rue Célestin FREINET et adopte l'avenant au marché de travaux courants passé avec l'entreprise BRETOME de BOUGUENAIS. Les travaux comprennent :

- 3100 m<sup>2</sup> de chaussée
- 150 m d'assainissement eaux pluviales
- 240 m d'assainissement eaux usées

Coût des travaux 215 666 F TTC

### ZAC DE LA CROIX-JEANNETTE LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA GAGNERIE

Le Conseil décide la réalisation avant l'automne des travaux de voirie du lotissement communal de la Gagnerie situé dans la ZAC de la Croix-Jeannette et adopte le marché négocié à passer avec l'entreprise BOURDIN et CHAUSSE, rue de la Métallurgie Z.I. Carquefou, B.P. 927 44025 NANTES CEDEX.

Coût des travaux 146 297 F TTC

### ZAD - ZAC CROIX-JEANNETTE ACQUISITION TERRAIN POUR ELARGISSEMENT VOIE COMMUNALE RUE DE BELLEVUE

Les constructions d'habitations dans le secteur de la Croix-Jeannette sont en cours de réalisation. L'occupation de ces nouveaux logements va entraîner d'ici quelques mois, un trafic routier plus intense sur les voies adjacentes existantes, notamment la rue de Bellevue pour laquelle les services de l'Equipement ont présenté un projet d'élargissement sur la partie comprise dans un premier temps, entre le chemin du Grand Cartron et le carrefour du chemin des Plannes.

Pour accomplir ces travaux, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle de terre appartenant à Mme JORET Andréa épouse LONGEPE Clément, domiciliée 96, route de BOUGUENAIS à LA MONTAGNE.

Il s'agit d'une parcelle sise au lieu-dit : Le Clos Failli, cadastrée section AT N° 115, pour une emprise de 355 m<sup>2</sup>.

Le Conseil décide d'acquérir cette parcelle pour la somme de 2 928,75 F.

### ECHANGE DE TERRAINS POUR L'ELARGISSEMENT DE LA RUE DE BELLEVUE

Monsieur BOLTE Georges, domicilié 37, rue de Bellevue à BOUGUENAIS, propriétaire d'une parcelle de terre sise au lieu-dit «Le Petit Cartron» cadastrée section AT N° 9 de 4 928 m<sup>2</sup> d'après cadastre et de 4 550 m<sup>2</sup> d'après titre, dont une partie est concernée par l'élargissement de la voie communale n° 12 dénommée rue de Bellevue, sollicite un échange de son terrain avec une propriété non bâtie de la Commune, situé à l'angle du carrefour CD 723 rue de Bellevue.

Etant donné que la parcelle de Monsieur BOLTE se trouve incluse pour partie dans la ZAC de la Croix-Jeannette et pour le reste dans la Z.A.D., il est intéressant d'envisager l'acquisition de la superficie totale de ce terrain.

Ces deux terrains ne sont pas de superficie identique mais la parcelle à céder par la Commune (moins importante) à une valeur vénale plus élevée que celle appartenant à Monsieur BOLTE puisque celle-ci a été acquise au prix de F 12,50 le mètre carré, toutes indemnités comprises en 1976, tandis que des terrains de même nature, situés de l'autre côté de la voie, face au terrain de Monsieur BOLTE, ont été estimés à 8,25 F le m<sup>2</sup> par Monsieur le Juge de l'Expropriation dans son jugement du 24 Novembre 1977.

Considérant l'intérêt de la Commune d'obtenir par échange un terrain en bordure de voie, que par ailleurs, la parcelle cédée par elle ne lui porte pas préjudice, le Conseil décide de procéder à l'échange suivant :

Monsieur BOLTE Georges cède à la Commune de BOUGUENAIS un terrain d'une superficie de 4 928 m<sup>2</sup> d'après titre, cadastré section AT N° 9.

## CONSEIL MUNICIPAL

En contrepartie, la Commune cède à Monsieur BOLTE Georges, un terrain d'une superficie de 3 656 m<sup>2</sup>, cadastré section AT N° 135.

Cet échange aura lieu sans versement de part ni d'autre. Le transfert de propriété sera constaté par acte administratif rédigé en Mairie. Les frais d'acte publicitaire, foncière, enregistrement et autres, seront assurés par les échangeurs à raison de 50% chacun.

### ELARGISSEMENT DE LA RUE DE BELLEVUE INDEMNITE D'EVICITION A MONSIEUR MARTIAL, FERMIER

Pour procéder à l'élargissement de la voie communale n° 12, la Commune s'est rendue acquéreur de terrains agricoles. Les deux parcelles concernées par ces travaux, cadastrées Section AT N° 9 de 4 928 m<sup>2</sup> et AT N° 115 de 355 m<sup>2</sup> acquises respectivement de Monsieur BOLTE Georges et Madame LONGEPE Andréa, sont exploitées par Monsieur MARTIAL Emile, agriculteur, domicilié à la Gilletterie à BOUGUENAIS.

Comme il en a été décidé précédemment à l'occasion d'autres emprises immobilières par la commune, le conseil décide de verser à Monsieur MARTIAL Emile, une indemnité de 2 641,50 F.

### Z.A.C. CROIX-JEANNETTE VENTE - «LES HAMEAUX DE BELLEVUE» 2EME ILOT.

Le Conseil décide :

1° De vendre à la Société Civile de construction-vente «LES HAMEAUX DE BELLEVUE» dont le siège social est à RENNES - 1 Rue d'Espagne - représentée par son gérant, la Société ARC GESTION, Société Anonyme dont le siège social est au même lieu, la parcelle cadastrée section AR de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette, pour une superficie de un hectare soixante-neuf ares quatre vingt treize centiares (1 ha 69 a 93 ca).

2° De consentir cette vente moyennant le prix de huit cent quatre-vingt mille quatre-vingt francs (814 080 F) taxe comprise.

3° De demander à Monsieur le Maire de constater la vente de cet Ilot par voie d'acte administratif et d'assurer le revouvement des sommes à revenir à la Commune au titre de cette opération, y compris la participation du preneur aux frais et droits afférents à l'acte.

### GALHEUR LOCATION TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR EVAIN

Monsieur EVAIN Bernard, domicilié 28, rue de Galheur à BOUGUENAIS, sollicite de la Commune l'autorisation d'utiliser un délaissé de terrain communal de 63 m<sup>2</sup>, situé entre sa propriété et la voie publique dénommée rue de Galheur.

Les membres de la commission d'Urbanisme ont émis un avis favorable à une location sous réserve que l'implantation de la clôture envisagée soit édifiée compte tenu de la présence du support téléphonique placé sur ce terrain et que rien ne s'oppose à l'ouverture du portail du hangar existant.

Le prix de location annuelle proposé serait de 15 F.

Considérant qu'il ne peut s'agir que d'une location consentie à titre précaire et révoquée, le conseil accepte néanmoins la proposition ci-dessus.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOIRIE RAPIDE PROLONGATION DU SYNDICAT

Au cours de sa réunion du 20 Avril 1978, le Comité du Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide de l'Agglomération Nantaise a considéré qu'il était essentiel que le Syndicat puisse, au-delà de la durée d'exécution des opérations du 6ème plan, continuer pour son action pour poursuivre la réalisation du programme de contournement de l'agglomération et notamment la réalisation du franchissement de la Loire à CHEVIRE.

C'est pourquoi, par délibération du même jour, le Comité syndical a décidé de prolonger la durée du Syndicat Intercommunal jusqu'au terme de la réalisation et du financement du programme SIVRAN tel qu'il a été défini le 16 Mars 1978 et de modifier ainsi l'article 4 des statuts syndicaux :

«Le Syndicat est institué pour la durée d'exécution des opérations de voirie rapide du 6ème plan et jusqu'au terme de la réalisation et du financement du programme SIVRAN».

Ainsi qu'il est prévu par l'article L 163-17 du Code des Communes, les Conseils Municipaux des communes membres du Syndicat doivent être consultés sur cette modification apportée aux conditions initiales de durée du dit Syndicat dans les quarante jours de la notification de la délibération du Comité au Maire de chacune des Communes syndiquées.

Le Conseil Municipal de BOUGUENAIS, prend connaissance :

- de la lettre de M. Le Président du Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide en date du 13 Juin 1978 notifiant une ampliation de la délibération du Comité Syndical du 20 Avril 1978 et un exemplaire des statuts modifiés.

- de la dite délibération du Comité Syndical décidant de prolonger la durée du Syndicat Intercommunal jusqu'au terme de la réalisation et du financement du programme SIVRAN.

- des statuts ainsi modifiés, notamment de l'article 4 rédigé désormais comme suit :

«Le syndicat est institué pour la durée d'exécution des opérations de voirie rapide du 6ème Plan et jusqu'au terme de la réalisation et du financement du programme SIVRAN».

Le Conseil Municipal considérant que le Syndicat est utilisé par la tutelle pour imposer aux communes adhérentes des charges incombant normalement à l'Etat confirme à l'unanimité des membres présents, sa décision prise le 28 Janvier 1977 et déclare maintenir son opposition à la prolongation de la durée du Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide.





## CONSEIL MUNICIPAL

### CROIX-JEANNETTE ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING ET RUE CROIX-JEANNETTE

La construction du réseau d'éclairage public dans la rue de la Croix-Jeannette et du Parking jouxtant cette rue de la ZAC de la Croix-Jeannette correspond à une dépense de 26.200 F - fourniture et pose de câbles uniquement.

Conformément à la décision prise par le Syndicat Départemental d'Electrification de Loire-Atlantique et entérinée par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la région de BOUAYE, les travaux de construction de ce réseau ne pourront être entrepris, qu'après souscription de la Commune à l'emprunt syndical pour une somme égale à la dépense indiquée ci-dessus.

La souscription représente un intérêt évident puisqu'elle permet à la commune de récupérer dans le temps les crédits mis à la disposition du syndicat. Ceci diminue d'autant la charge financière à imputer sur le prix de vente des terrains de la ZAC.

Le Conseil décide de souscrire à l'emprunt du syndicat d'electrification pour un montant de 26.200 F correspondant aux travaux d'éclairage public à réaliser dans la ZAC de la Croix-Jeannette - rue de la Croix-Jeannette et sur le parking jouxtant cette rue.

Ces travaux seront confiés à l'entreprise MAINGUY 46, rue du Moulin à VERTOU, sous forme de marché négocié.

### CENTRALE DU PELLERIN PROPOSITION DE CONSULTATION DE LA POPULATION

Afin de sensibiliser la population sur le projet d'implantation de la Centrale Nucléaire prévue au PELLERIN, le Conseil se montre unanimement favorable à l'organisation d'une consultation des habitants sous forme de référendum, dans la mesure où les communes plus directement concernées adopteraient le même principe. Cette consultation devrait s'étendre au-delà du périmètre fixé par l'Administration pour l'enquête publique.

Une Commission serait mise en place pour fixer d'une part les modalités du scrutin et déterminer d'autre part le type d'information à diffuser dans le public.

### COMITE DES OEUVRES SOCIALES DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les statuts du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal de BOUGUENNAIS prévoient que le Maire est désigné en qualité de délégué chargé de représenter le Conseil Municipal au sein du Bureau de cette association. M. AUTAIN étant empêché le Conseil est invité à désigner un représentant chargé de le suppléer.

M. PAULIAC, candidat, est désigné à l'unanimité.

### CONSEIL DE PRUD'HOMMES REPOSE DES ACTIVITES

Lecture est donnée au Conseil d'une lettre adressée par le Président Général du Conseil des Prud'hommes, libellée comme suit :

«J'ai le plaisir de vous faire savoir que le Bureau Général du Conseil de Prud'hommes de NANTES a, au cours de sa séance du Mardi 20 Juin 1979, décidé de reprendre les audiences de jugement qui étaient interrompues depuis le 1er Janvier 1978.»

Dont acte. Le Conseil se félicite de cette décision.

### MOTION DE PROTESTATION CONTRE LE PLAN BARRE

Le groupe du Parti Socialiste du Conseil Municipal propose à l'Assemblée l'adoption d'une motion.

Le texte amendé, après débat et une courte suspension de séance demandée par le groupe communiste, est adopté à la majorité comme suit :

- Considère que la politique du nouveau gouvernement BARRE sous couvert de «libéralisme» et de «restructuration» des entreprises se caractérise en fait par une attaque d'une brutalité sans précédent contre le pouvoir d'achat des travailleurs.

- S'indigne des déclarations délibérément cyniques, injurieuses et provocatives du Premier Ministre à l'égard des organisations syndicales et contre le mépris ainsi affiché à l'égard des familles durement touchées par la crise.

- Souligne le caractère dérisoire de l'augmentation du S.M.I.C., en regard de l'augmentation de 10 à 20% des tarifs publics des loyers et de la libération imminente des prix industriels.

- Estime que ces mesures venant après les promesses électorales, notamment celles contenues dans le discours de BLOIS, procèdent d'une politique au service exclusif du grand capital et qu'elles se solderont par des difficultés accrues pour les travailleurs la baisse du pouvoir d'achat qui en résultera provoquant fatalement une baisse de la consommation, une réduction du marché intérieur et, par voie de conséquence, de nouvelles fermetures d'entreprises petites et moyennes, une recrudescence du chômage et une aggravation de la crise.

- Assure de son soutien les travailleurs en lutte, notamment dans les entreprises de la région, pour la préservation de leur emploi, du pouvoir d'achat et pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

- Proteste avec indignation contre les entraves de plus en plus fréquentes au droit de grève et contre les mesures d'inspiration fasciste consistant à faire évacuer les usines, soit par la police soit par bandes armées.

- Proteste enfin contre la manipulation incessante de l'information par les pouvoirs publics.

M. BONHOMMEAU et Mme LEBOULCH déclarent s'abstenir. Le texte de la motion a été adressé à la presse locale pour insertion. Celle-ci ne l'a pas fait paraître.

Avant de lever la séance, sur proposition de M. GUILBAUD le Conseil donne son accord pour l'envoi au Ministre de la Défense d'un télégramme libellé comme suit :

«Conseil Municipal de BOUGUENNAIS soutient travailleurs E.C.A.N. d'INDRET en lutte, demande négociations immédiates et satisfaction de leurs légitimes revendications.»

## CADRE DE VIE

# Les travaux de voirie rapide

Les habitants qui passent route de Pornic ou rue des Pontreaux peuvent constater que d'importants travaux routiers sont en chantier. Il s'agit de la première tranche de la Rocade CD 145 qui contournera Nantes par le Sud en rejoignant le Pont de Bellevue à l'Est de Nantes et l'autoroute A 11 au Nord en passant par le Tunnel sous la Loire. En effet, il est de moins en moins question d'un pont à Cheviré,

Cette première tranche se traduit seulement par une liaison sur Bouguennais entre le CD 723 (Route de Pornic) et la route de desserte de l'Aéroport avec sa zone industrielle, pour laquelle un pont sur la voie SNCF a été construit non loin du Chaffault.

Un échangeur va donc être réalisé à proximité du carrefour de la Bouvre, qui lui va rester en l'état

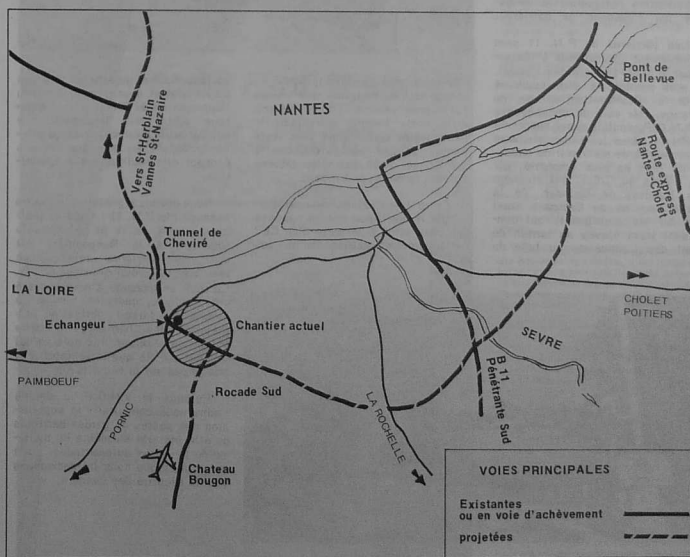
ce qui va vraisemblablement compliquer la circulation à cet endroit.

L'intérêt de cette seule première tranche est fort discutable, car dans le contexte actuel, ce n'est pas ce tronçon de voie qui favorisera plus qu'autre chose, le développement industriel dans la zone aéroportuaire. Cette zone d'ailleurs reste presque vide et surtout pas créative d'emplois.

Par contre le passage de la Loire rendrait un plus grand service à toute la population : aux entreprises qui avec leurs véhicules doivent traverser une partie de la ville de Nantes pour aller du Sud au Nord Loire, ou vice versa, et aux travailleurs dont le lieu d'habitation est souvent opposé au lieu où ils ont trouvé du travail. Tous les élus sont bien conscients de ce problème, notamment plus que

l'Etat, car son refus de participation au financement total des travaux provoque un blocage. Dans certaines agglomérations l'Etat a pourtant pris en charge de tels travaux, et c'est son rôle, car c'est lui qui prélève la grande part de l'impôt. Les communes vont-elles accepter sans se battre avec la population, de payer la part de l'Etat ? La question est d'une actualité brûlante.

Avec la voirie rapide c'est aussi la feuille d'impôts qui est en jeu!





CADRE DE VIE

## LA S.N.C.F. ET LA SÉCURITÉ DES USAGERS

La S.N.C.F. s'honore d'assurer le moyen de transport qui offre le plus de sécurité aux usagers. Nous l'en félicitons. Nous aimerions aussi la persuader que la vie des personnes qui sont obligées d'emprunter les passages à niveau a autant de prix que celle des personnes transportées.

La voie ferrée Nantes - La Roche-sur-Yon traverse la commune à peu près d'Est en Ouest. Les routes et chemins qui traversent cette voie sont équipés de passages à niveau qui ces dernières années ont été automatisés. Il subsiste une exception, le passage à niveau N° 11 situé à proximité du C.E.S. de la Neustrie. La S.N.C.F. entend supprimer purement et simplement le système de barrières et de portillons existant sur ce passage. Un simple panneau de signalisation indiquerait le danger créé par l'absence de barrières.

Les barrières du P.N. 11 sont actuellement commandées à distance par le garde-barrière des Landes. Or cet emploi va être supprimé suite à l'automatisation de ce passage. Par voie de conséquence la S.N.C.F. voulait aussi supprimer le PN 11. Nous lui avons démontré la nécessité de maintenir ce passage de plus en plus emprunté, par les élèves du C.E.S. qui viennent des Landes, de Galheur, de la Borne Sept et du Brosais ainsi que par les enseignants qui conduisent leurs élèves au terrain de sport des Landes ou au bois du



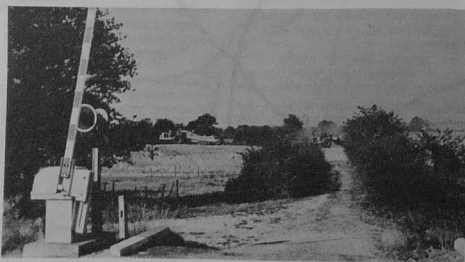
Chaffault. Par la suite la S.N.C.F. préconise le maintien des seuls portillons réservés aux piétons mais cette formule interdisait le passage des agriculteurs avec leurs engins et les aurait conduits à abandonner leurs parcelles situées au-delà du passage à niveau.

Cette intention de déposer barrières et portillons sur un passage à niveau situé à la porte d'un CES est proprement ahurissante et nous

voulons espérer qu'elle ne sera pas suivie d'effet bien qu'elle ait reçu l'approbation du Préfet et du Secrétaire d'Etat aux Transports. Le but de cette information est d'alerter la population pour que, le cas échéant elle manifeste son opposition.

Nous devons signaler qu'un autre passage (le P.N. 12) situé à quelques mètres de là et qui relie le Chaffault à la Rangonnière est muni de barrières automatiques bien que beaucoup moins emprunté. Lorsque ce passage à niveau a été créé, il y a quelques années la législation faisait obligation d'y installer des barrières or cette obligation n'existe plus aujourd'hui. On voit par là que la rentabilité a pris le pas sur la sécurité.

Puisque la S.N.C.F. a décidé - sans nous consulter - la suppression des postes de gardes-barrières qu'elle installe au moins un système de barrières automatiques, c'est le minimum que nous lui demandons pour la sécurité des usagers.



CADRE DE VIE

## .CARRIÈRE DES PONTREAUX.

Par lettre du 24 Juillet 1978 Monsieur l'Ingénieur en Chef des Mines nous fait savoir que Monsieur NOUËL lui demande de revenir sur les dispositions de l'Arrêté Préfectoral du 29 Février 1972 modifié le 28 Février 1973 qui interdit l'emploi d'explosifs dans une bande de terrain située à l'Ouest du feeder de gaz, dispositions prises suite à l'accident de Janvier 1972.

Monsieur NOUËL justifie sa demande pour des raisons économiques et techniques : accroître les réserves de la carrière de 2500000T de matériaux correspondant à six années d'exploitation et d'autre part l'amélioration des conditions de travail de son personnel.

Il annonce par ailleurs des possibilités d'améliorations techniques en matière de tirs d'explosifs, suppression des mines horizontales, technique d'amorçage électrique et réduction de la charge unitaire.

C'est pourquoi Monsieur l'Ingénieur des Mines demande l'avis de la municipalité et propose la réalisation d'un tir d'essai.

Cet important problème a fait l'objet de rencontres entre les parties concernées et le conseil municipal, dans sa réunion du 29 septembre 1978 a rendu publique sa réponse au Service de l'Industrie et des Mines.

### LA POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 4 Octobre 1978  
Le Député-Maire de Bougenais

Monsieur l'Ingénieur en Chef des Mines Service de l'Industrie et des Mines Région des Pays de Loire 3, rue Marcel-Sembat

44049 - NANTES CEDEX

OBJET : EMPLOI DES EXPLOSIFS A LA CARRIÈRE DES PONTREAUX - Avis sur demande d'extension de l'Entreprise NOUËL.

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

C'est avec beaucoup d'étonnement que le Conseil Municipal a pris connaissance de votre intention de lever l'interdiction d'exploiter entre deux lignes, tracées à 30 m et 100 m à l'Ouest du feeder de gaz naturel.

Il semble nécessaire de rappeler les difficultés que nous avons rencontrées avant d'arriver à une solution, qui loin d'être parfaite nous semblait garantir l'essentiel des intérêts des riverains et de ceux qui vivent de l'exploitation de la Carrière.

Après plusieurs années au cours desquelles nous avons eu à déplorer de nombreux incidents, cette limite des 100 m parallèle au feeder, avait été officialisée par Arrêté Préfectoral, plan d'occupation des sols, autorisation d'exploitation, etc...

Il avait été admis que cette bande de terrain faisant partie du périmètre de la Carrière, pouvait servir de dépôt de matériaux mais en aucun cas être exploitée à l'aide d'explosifs. Cette proposition avait été acceptée par M. NOUËL Fils, lors de la réunion du Conseil Municipal de Décembre 1973. Or, votre lettre du 24 Juillet 1978 appuyant la demande du carrier tend à remettre en cause ce fragile compromis.

Sachant que la Municipalité est sensible aux problèmes de l'emploi, c'est l'argument qui est utilisé pour justifier cette demande. Il ne faut cependant pas se moquer des travailleurs. Chacun sait bien que la Carrière n'est pas inépuisable.

La réalisation récente d'investissements fort coûteux montre à l'évidence la volonté du carrier de poursuivre malgré tout l'exploitation au-delà d'un délai qui n'est pas acceptable. En effet, si on doit tenir compte de la durée d'amortissement de ces investissements, il est clair que le carrier a l'intention de poursuivre son exploitation bien au-delà de la durée de 6 années qu'il évoque dans sa demande.

Prétendre que l'extension de la Carrière, dans la zone interdite prolongerait de six années la durée de vie de la Carrière n'est pas sérieux, car vous savez à quel prix et avec quels risques, cela se ferait. Déjà, en Janvier 1972, alors que la Carrière était exploitée dans cette zone, vous avez, à la suite d'un accident, arrêté la Carrière. Si demain un accident encore plus grave se produisait, il est clair que le carrier a l'intention de poursuivre son exploitation sans qu'aucun des dispositions aient été prises pour recrasser le personnel. Il semble important de rappeler que l'exploitation se fait à proximité d'une conduite de gaz de fort diamètre (venant d'ANGOULEME

«La pierre qui a traversé le toit de la maison de M. MIVINOU en 1972»





## CADRE DE VIE

### CARRIÈRE des PONTREAUX (suite)

alimentant la Région Nantaise).

Les ébranlements de terrains consécutifs aux tirs de mines ont obligatoirement des effets néfastes sur cette canalisation. Les lézards apparus sur les murs des habitations riveraines en sont la preuve. C'est pourquoi il est permis d'avoir des inquiétudes, quant à la résistance de ce feeder dans le temps et aux risques encourus d'explosions et d'incendies.

A notre avis, les charges employées actuellement sont déjà trop importantes, nos demandes réitérées pour les diminuer sont toujours demeurées vaines. Le carrier et vos services portentent une lourde responsabilité s'il survenait un accident.

Il est regrettable qu'on ne tire aucun enseignement d'accidents survenus en d'autres lieux. La fatalité a parfois bon dos.

De nouvelles modalités de tir sont préconisées pour justifier l'exploitation en zone interdite. Ce qui nous étonne, c'est que ces améliorations de techniques de tir, n'aient pas été mises en oeuvre plus tôt, alors qu'elles existent dans d'autres exploitations, notamment la suppression des mines horizontales et la technique d'amorçage électrique. Nous avons dénoncé fréquemment les conditions dans lesquelles s'effectuent les tirs de mines à la Carrière des Pontreaux.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de manoeuvres et de circulation dans la Carrière, nous estimons que la volonté du carrier de poursuivre l'exploitation malgré les contraintes qui lui sont imposées l'ont conduit à dégrader les conditions de travail de son personnel. La Municipalité ne peut pas être rendue responsable de cet état de chose.

Quant à la proposition d'un tir d'essai, nous avons par le passé constaté que ce genre d'expérience était généralement mené sous le contrôle et avec les moyens techniques des fournisseurs d'explosifs, ce qui est loin d'offrir toute garantie d'impartialité. De plus, ce tir d'essai que vous proposez serait effec-

tué bien entendu dans les meilleures conditions possibles de réalisation.

Enfin, les moyens de vos services en hommes et en matériel ne vous permettent pas d'exercer un contrôle véritable sur l'exploitation.

L'accident survenu en 1972 à la Carrière des Pontreaux a eu lieu précisément alors qu'on mettait en pratique une méthode de tir préconisée par Monsieur l'Ingénieur MULLER. Ceci s'est traduit par une projection de pierres sur les habitations voisines. C'est par miracle qu'il n'y a pas eu de victimes.

En conclusion, le Conseil Municipal soucieux de la sécurité, de la tranquillité des riverains et des intérêts des employés de la carrière ne fera pas preuve d'irresponsabilité dans cette affaire.

Il réaffirme que sa position n'a pas variée et demeure résolument opposé à l'emploi d'explosifs dans la zone des 100 m, c'est-à-dire à toute extension de la Carrière en direction du feeder de gaz.

Il refuse de se prêter à un tir d'essai qui aurait pour effet d'autoriser à nouveau le carrier à exploiter dans cette zone.

Il est indéniable que des progrès techniques aient pu être réalisés dans l'extraction de la pierre par des procédés autres qu'explosifs, hydrauliques par exemple. Il serait très intéressant que des expérimentations soient faites à partir de ces procédés pour diminuer les nuisances de Carrières situées à proximité de zones urbaines.

A cet effet, nous serions disposés à participer à de tels essais, en la présence de représentants des riverains, du Gaz de France, etc...

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur en Chef, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Député-Maire

### VOICI QUELQUES EXTRAITS D'INTERVENTION AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 1978 CONCERNANT L'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DES PONTREAUX

Monsieur le Maire,

«Si nous sommes amenés à prendre une telle position, c'est parce que nous avons eu dans le passé, malheureusement, à subir des conséquences du développement de la carrière, qui se produisent aussi dans d'autres secteurs, dans des conditions qui ne nous donnent pas toutes les garanties de sécurité des biens et des personnes. Dans cette lettre, nous rappelons l'accident de Janvier 1972. Je pense que ceux qui sont ici, certains d'entre vous n'étaient peut-être pas dans cette salle (à cette époque)... mais vous vous souvenez sans doute de l'émotion que cet accident a soulevé dans la population et je me sens pas capable, en tant qu'élu de la population, de cautionner l'extension de cette carrière en direction du feeder, parce que je ne suis pas certain que le Service des Mines, malgré la meilleure volonté et la compétence, que je ne mets pas en doute, des ingénieurs qui le composent, je ne suis pas certain malheureusement, l'expérience nous l'a prouvé, que ces ingénieurs ont les moyens de maîtriser parfaitement l'exploitation de cette carrière,

## CADRE DE VIE

### INTERVENTIONS (suite)

surtout lorsque cette exploitation se trouve située à proximité immédiate des habitations. Alors, cela ne veut pas dire pour autant que nous sous-estimons les conséquences que notre refus de cautionner une telle extension puissent avoir sur l'emploi dans cette entreprise, nous le savons, mais j'avoue que je ne peux pas accepter que la sécurité des riverains soit mise en cause, simplement pour des questions qui concernent la préservation de l'emploi dans une entreprise dont l'exploitation ne présente pas à mes yeux toutes les garanties concernant la sécurité. Si le Service des Mines accepte de prendre la responsabilité d'étendre cette exploitation, il la prendra, mais en aucun cas la Municipalité ne pourra cautionner une telle extension.

Maintenant, je passe la parole au personnel ou à M. NOUËL qui est dans la salle,

M. NOUËL

En ce qui concerne votre lettre, Monsieur l'Ingénieur des Mines se chargera de vous répondre. Maintenant, si vous voulez m'adresser la photocopie de cette lettre, ceci me permettra de vous répondre par lettre ouverte...

R -

Vous continuez à accepter des constructions rue de la Pierre, c'est encore plus aberrant !

Monsieur le MAIRE

«Quand on me demande un permis de construire rue de la Pierre (en bordure) : à partir du moment où le terrain répond aux condi-

### CHANTIER DE JEUNES «CONCORDIA 1978»



Pendant les trois dernières semaines du mois de Juillet, une vingtaine de jeunes garçons et filles, français et étrangers se sont rassemblés à Bouguenais.

et la région, en mettant des bicyclettes à leur disposition. Cette demande avait été formulée l'an passé, les jeunes ayant éprouvé des difficultés dans leurs déplacements.

#### CHANTIER 1979 ?

Quelques heures par jour, ils se sont employés à remettre en état un chemin communal, le chemin de la Sangle, de la rue de Beauvoir au village de la Pagerie, premier tronçon d'un sentier piétonnier de Bouguenais à La Montagne.

Ce chemin qui emprunte le coteau au-dessus de la Petite Vallée représente en effet un intérêt certain pour la promenade.

Cette année la municipalité a fait un effort particulier pour leur permettre de visiter notre commu-

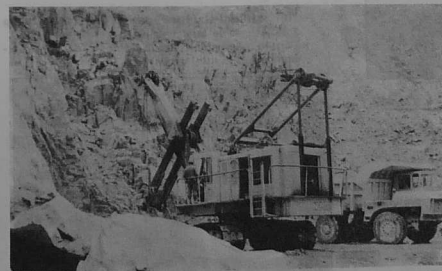
Le but de ces chantiers est bien évidemment de favoriser le contact avec l'habitant. Pour 1979, nous envisageons la réalisation d'un équipement de village. Ce travail offrira un intérêt très particulier car il présentera des tâches très diverses, terrassement, voirie, maçonnerie, aménagement d'espaces verts, terrain de jeux etc...

Nous en reparlerons prochainement...

«Pas du tout. Vous savez très bien que c'est une situation qui s'est constituée petit à petit, au fil des années. Vous avez aggravé cette situation. Je peux dire aussi, qu'il y a quelques années, vous étiez beaucoup plus loin des habitations. Vous vous êtes rapproché au fil des années.»

Dans ces conditions vous visez la vie de l'Entreprise ! ...

Monsieur le MAIRE





## VOIRIE · BATIMENTS

### Travaux récemment terminés

#### VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

##### Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE

- Voirie des rues Rigollet, Gagnerie, B. Frachon, A. Guépin, élargissement rue Allende, square J. Rostand ;
- Passage souterrain Paul Eluard sous la rue Allende ;
- Chemin Paul Eluard (entre vestiaires et Allende) ;
- Parking du Triangle ;
- Elargissement de la rue de Bellevue.

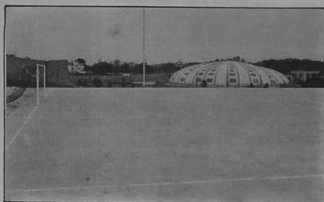
#### TRAVAUX EXECUTES PAR LES CANTONNIERS MUNICIPAUX

- Chemin de l'Épinette ;
- Chemin de la Pagerie ;
- Aire de jeux du 8 Mai ;
- Assainissement des Bauches du Désert ; (Eaux Pluviales) ;
- Busage rue de la Bouguinière ;
- Pose de buses sur 350 ml ;
- Goudronnage chemin des Grands Champs (partie) ;
- Goudronnage rue des Bauches du Breuil (partie) ;
- Nivellement abords maison RICHY et tranchée pour passage des réseaux.



#### ECLAIRAGE PUBLIC

- Chemin de la Rinière
- Chemin du Puits ;
- Chemin du Petit Rocher ;
- Rue de la Guérinière ;
- Rue de la Bouguinière ;
- Rue des Sensives ;
- Rue du Moulin Laëux ;
- Rue et place de la Croix-Jeannette ;
- Chemin Paul Eluard.



#### ESPACES VERTS

- Aire de jeux du 8 mai ;
- Angle cimetière rue Eugène Pottier .
- Lotissement du Châtelier.

#### BATIMENTS

- Rénovation toiture école du Bourg ;
- Peinture bungalow Neustrie ;
- Peintures extérieures C.E.S. Neustrie ;
- Peintures extérieures Restaurant du Fougan de Mer ;
- Aménagement étage Mairie ;
- Rénovation sanitaires Place de l'Eglise ;
- Ecole Maternelle Célestin Freinet (Clos Bourneau).

#### EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Terrain semi-stabilisé de football avec piste d'athlétisme de la Neustrie ;
- Terrain semi-stabilisé de football de la Croix-Jeannette. (Entraînement).



#### LOTISSEMENT DU CLOS BOURNEAU

- Prolongement de la rue Célestin Freinet (phase provisoire).

#### ECOLE DU FOGAN DE MER

- Création d'un parking et d'une allée piétonne.

#### ASSAINISSEMENT - E.U. (Eaux Usées)

- Rue de Beauvoir ;
- Rue des Cîteaux ;
- Rue de la Gouretterie.



## VOIRIE · BATIMENTS

### Travaux En cours

#### VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

##### Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE

- Assainissement rues F. Krumnow et G. Courbet ;
- Voirie rues F. Krumnow et G. Courbet ;
- Voirie Chemin A. Camus ;
- Parking A. Camus.

#### TRAVAUX EXECUTES PAR LES CANTONNIERS MUNICIPAUX

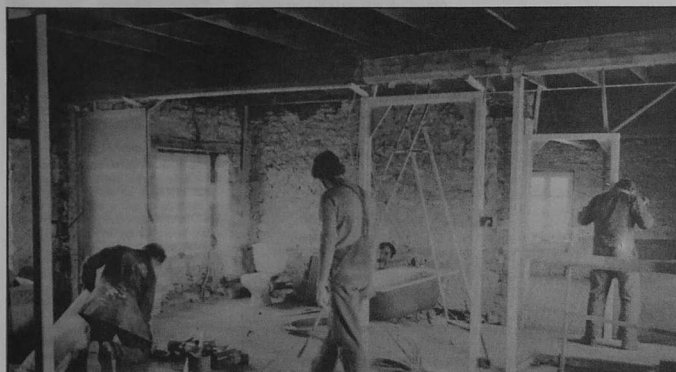
- Curage et busage à la Guérinière ;
- Busage (80 m) au village de la Rinière.

#### ECLAIRAGE PUBLIC

- Rue des Saules ;
- Rue de la Maison David ;
- Eclairage terrain d'entraînement de la Croix-Jeannette.

#### BATIMENTS

- Rénovation menuiseries école primaire du bourg ;
- Maison RICHY (Châtelier).



### Prévus dans l'immédiat

#### VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

##### Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE

- Assainissement des rues P. MAITRE, P. OVERNAY, L. ROSSEL, L. BLUM ;
- Voirie des rues P. MAITRE, P. OVERNAY, L. ROSSEL, L. BLUM.

#### TRAVAUX EXECUTES PAR LES CANTONNIERS MUNICIPAUX

- Chemin des Bazins ;
- Place du Fougan de Mer et Chemin du Ruisseau (après aduction eau) ;
- Curage et busage aux Chaudières ;
- Rue Jules Verne ;
- Réfection de l'impasse de l'Etier à la Bouvre ;
- Goudronnage de deux chemins à la Ville au Denis.

#### EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Terrain de hand-ball du Fougan de Mer ;

#### ESPACES VERTS

- Jardin public RICHY (Châtelier) ;
- Parking cimetière ;
- Rues Allende et Croix-Jeannette.

#### ECLAIRAGE PUBLIC

- Rue F. Pelloutier.

#### BATIMENTS

- Rénovation chauffage école primaire Bourg
- Peintures extérieures restaurant du 8 Mai ;
- Chauffage isolation local pompiers ;
- Réfection des murs en pierre du Châtelier.



## La Rentrée Scolaire : PLUS EGAL MOINS

### ECOLES MATERNELLES

Tous les enfants nés jusqu'en 1975 ont été accueillis. Malheureusement encore trop de classes surchargées, en particulier les groupes Célestin Freinet et Croix-Jeanette où toutes les sections ont 35 à 36 enfants. Nous sommes loin du souhait des partis de gauche et des associations de parents d'élèves, 25 enfants par classe.

Revenons un instant sur le groupe Célestin Freinet : ouvert à la rentrée, il n'y a pas eu création d'ouvertures de classes, mais transfert de l'école du Bourneau.

La municipalité a fait un effort particulier en ce qui concerne l'accueil de l'enfant qui découvre pour la première fois l'école, et un choix sur les moyens pédagogiques au niveau du fonctionnement.

L'école maternelle doit répondre à un besoin éducatif de la petite enfance. En clair notre désir c'est une autre politique de l'éducation, mais pour cela, faudrait-il en avoir les moyens.

Notre Ministre de l'Education, Monsieur BEULAC, parle beaucoup mais concrètement - c'est plus égal moins - l'exemple est criant. Il faut

réformer la pédagogie à l'école. Nous avons créé autour des salles d'exercices - des ateliers ou salle de travaux manuels, une salle de jeux polyvalente, une salle de repos, mais tout cela sans subvention car le décret du 31-12-1963 toujours en vigueur, forfaitise par classe seulement la subvention de l'Etat. La note est lourde.

Dans le même sens il nous est imposé de respecter des normes de surfaces et déjà la salle de repos s'avère trop petite. Nous comprenons que les parents soient mécontents.

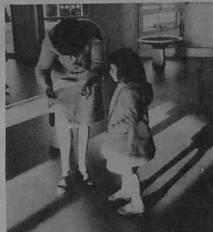
### ECOLES PRIMAIRES

La rentrée s'est effectuée de façon à peu près normale, bien sûr toujours suivant la grille Guichard.

A Bourneau Mixte 1 l'effectif a justifié une ouverture de classe mais encore deux CM 2 ont 37 élèves.

Notre ministre est satisfait, les enfants travailleront dans de bonnes conditions ainsi que les enseignants.

Ecole Ouverte de la Croix-Jeanette: Une ouverture de classe



a été créée, justifiée par la livraison des premiers logements du Home Atlantique dans la ZAC. Là aussi les effectifs sont lourds, 33 à 34 enfants par classe dans les CE et CM.

C.E.S. de la Neustrie : l'accueil est à peu près satisfaisant mais il faut signaler qu'un CES est ouvert à Bouaye ce qui a permis de décongestionner Bougenais en particulier pour les 5e et une partie des 5e. A noter tout de même : le CES de Bouaye a été créé dans une école primaire désaffectée et que les conditions d'accueil et les moyens pédagogiques sont des plus rudimentaires.

A la Neustrie au niveau de l'enseignement de graves problèmes subsistent. Il manque des heures de langues vivantes (allemand) et d'éducation physique. Là encore notre ministre avait fait des promesses, tous les postes seront pourvus. Monsieur BEULAC dira les difficultés de cette rentrée ne sont qu'épiphénomènes, en clair illusions.

### L.E.P. DE LA CROIX-JEANNETTE

Les effectifs sont en progression, les locaux sont insuffisants et le rectorat a diminué le nombre de surveillants et heures d'enseignement. Vous jugerez qu'il y a aberration, eh bien non. Nous sommes dans le système capitaliste, dont le seul but est de démanteler le service public de l'Education Nationale afin de favoriser et privilégier l'enseignement privé au service du grand patronat.



## Transports Scolaires

### C.E.S.

Cette année le CES de Bouaye (provisoire) ouvre ses portes. En Juillet le SIVOM (Syndicat à Vocation Multiple) par son représentant le maire de Bouaye nous demandait de reconduire le service que nous rendons depuis plusieurs années aux familles des municipalités attachées au SIVOM.

Le problème est le suivant : continuer le ramassage pour la Neustrie et en même temps faire celui de Bouaye. La marge de manœuvre est très étroite. Nous devons employer le même nombre de cars, ne pas modifier trop sensiblement nos circuits ou en créer un autre.

Même en régie directe, ce qui est notre cas, la surveillance est étroite et le pouvoir de tutelle sait nous le rappeler.

Les services municipaux ont fait une étude approfondie et une solution satisfaisante aussi bien sur le plan matériel que financier nous a permis de répondre favorablement à la demande du SIVOM.

La participation des familles extérieures à Bougenais est de 1F50 par jour ce qui peut paraître élevé par rapport au tarif appliqué pour les enfants de notre commune (0,70F pour le secondaire) mais encore très acceptable par rapport à ceux pratiqués par le privé (2,30F pour les primaires Bouaye).

Cette année la solution est acceptable mais il faut se soucier de l'avenir.



Dans quelques années le CES de Bouaye devra accueillir l'ensemble des enfants du SIVOM jusqu'en 3ème. En rendant le même service nous serons considérés comme transporteur à titre privé alors ne faut-il pas déjà penser à trouver une solution qui consisterait à la création d'un Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires où Bougenais apporterait déjà son expérience. C'est un projet intéressant. Une réunion est décidée avec les parties intéressées afin d'étudier les possibilités d'un tel projet.

### PRIMAIRE

Aucune modification sensible n'a été apportée sauf le circuit supplémentaire pour le groupe Célestin Freinet.



## le Groupe Scolaire JEAN ZAY

Il n'est pas nécessaire de refaire l'historique du Groupe Scolaire de la ZAC de la Croix-Jeanette, un large écho était donné dans les précédents bulletins.

Au mois de Mai, l'Inspection Académique décidait arbitrairement de refuser le programme pédagogique de 17 classes déjà accepté par le Préfet en Février 1977.

Cette décision nous a obligés à revoir notre projet. Nous avons adressé un nouveau dossier fin Juin

Sur le plan financier, la participation des familles est passée de 0,70F à 0,80F cette année. Nous nous sommes vus obligés d'appliquer la hausse de 9% autorisée par la préfecture étant donné l'augmentation du combustible et des charges. Nous respectons les prix plafonds imposés par le pouvoir de tutelle alors que certains transporteurs privés ont vu leur demande d'augmentation (30%) acceptée.

En régie directe nous ne faisons pas de bénéfice. Le désir et le devoir de la municipalité est de rendre un service efficace à la population, pour la sécurité des enfants et un tarif acceptable en particulier pour les familles les plus défavorisées.



et le 28 Septembre nous étions invités à la commission des opérations immobilières à la préfecture afin de connaître son avis.

Nous avons eu une réponse favorable, mais le temps presse et la décision de financement ne sera connue que deuxième quinzaine de Janvier 79. Vous jugerez qu'il y a vraiment carence, mais c'est le résultat d'une politique qui vise à démanteler le service public de l'Education Nationale.



## AFFAIRES SOCIALES

# La BOURSE aux VÊTEMENTS

La deuxième bourse aux vêtements s'est déroulée du 2 au 12 Septembre à l'ancienne école de la rue de Venise. De fort beaux vêtements ont été proposés et une bonne partie d'entre-eux a trouvé preneur. Il semblerait cependant qu'une partie de la population n'ait pas été touchée par cette vente annoncée par la presse locale et par voie d'affiches. Peut-être a-t-elle eu lieu trop tôt dans la saison ? Le beau temps de cette fin de vacances n'a vraisemblablement pas incité les familles à des achats d'hiver.

De nouvelles personnes sont venues apporter leur concours bénévole à cette bourse d'automne qu'elles en soient remerciées.

Une bourse aux vêtements de printemps sera organisée probablement au mois d'avril 1979. Les personnes qui désirent apporter leur aide pourront se faire inscrire à la Mairie.

### UN CLUB DE «BABY-SITTER» A BOUGUENAIS POURQUOI PAS ??

Parents qui désirez sortir le soir ou vous absenter l'après-midi...

Jeunes gens, jeunes filles qui aimeriez vous occuper d'enfants...

Téléphonez les uns et les autres au **65-06-50**.

Je me propose simplement de regrouper les demandes afin de savoir si cette initiative intéresserait quelques-uns ?

Elle rendrait, en tout cas, service au plus grand nombre !

Avis à tous ceux qui sont intéressés !

### LES ASSISTANTES SOCIALES A BOUGUENAIS

**Mlle EDOUARD**  
Mardi après-midi au Centre Social rue Jules Verne de 14 h à 17 h

Vendredi matin de 9 h à 12 h au Centre, rue Jules Verne

**Mme LE MEILLEUR**  
Mercredi matin de 10 h à 12 h au Centre Social rue Jules Verne  
Jeudi matin de 10 h à 12 h au local médico-social des Couëts

**Mme CHARBONNIER**  
Jeudi matin de 10 h à 12 h au local médico-social des Couëts.

# Permanences de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES

Depuis le 5 Septembre, la Caisse d'Allocations Familiales a mis en service des Points d'Accueil décentralisés.

Il s'agit de véhicules spécialement équipés et munis de radio-téléphone relié à la Caisse.

Les allocataires peuvent utiliser ces Points d'Accueil pour déposer des pièces, obtenir des renseignements généraux ou particuliers concernant leur dossier.

Toutefois aucun paiement n'est effectué dans ces guichets..

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'allocataire.

### CALENDRIER DU 4ème TRIMESTRE POUR BOUGUENAIS ET ENVIRONS

VILLE	LIEU DE STATIONNEMENT	JOURS		Octobre 78	Novembre 78	Décembre 78
BOUGUENAIS	Matin : Place de l'église Après-midi : rue de la Chapelle aux Couëts.	Mercredi	9 h 15 - 12 h 30 14 h - 16 h 30	11 - 25	8 - 22	6 - 20
BOUAYE	PARKING de la Mairie	Mardi	14 h - 16 h 30	10 - 24	7 - 21	5 - 19
LE PELLERIN	PARKING du Foyer Simon Ringard Rue du Clos Grillé	Mardi	9 h 15 - 12 h 30	10 - 24	7 - 21	5 - 19

## AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES



# ANIMATION SPORTIVE CANTONALE

En accord avec l'Office Municipal des Sports, l'Animateur Sportif Cantonal, (1) M. CREMET, propose pour la saison 1978-1979 les activités suivantes :

**A - 4 CENTRES D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES** : s'adressant aux garçons et filles de 8 à 12 ans désirant pratiquer certaines activités, sous forme de cycles d'un trimestre (ex : 1er trimestre, sports collectifs - 2ème trimestre, gymnastique sportive - 3ème trimestre, athlétisme).

### BOUGUENAIS

#### CAPS enfants de 10 à 12 ans

Lieu : Terrain de Basket-Ball - Cité de Beauvoir  
Horaire : tous les Mercredis de 9 H à 10 H 30

#### CAPS enfants de 8 à 10 ans

Lieu : Terrain de Basket-Ball - Cité de Beauvoir  
Horaire : tous les Mercredis de 10 H 30 à 12 H

### LES COUËTS

#### CAPS enfants de 10 à 12 ans

Lieu : Terrain de Hand-Ball de la Neustrie  
Horaires : tous les Mercredis de 14 H à 15 H 30

#### CAPS enfants de 8 à 10 ans

Lieu : Terrain de Hand-Ball de la Neustrie  
Horaire : tous les Mercredis de 15 H 30 à 17 H

**B - 5 CENTRES D'INITIATION SPORTIVE** : s'adressant aux garçons et filles à partir de 8 ans, désirant pratiquer tout au long de l'année une activité spécifique.

1) **CIS Athlétisme** : (courses, sauts, lancers)  
Lieu : Stade de la Croix-Jeannette  
Horaire : tous les mardis de 17 H 30 à 19 H

2) **CIS Gymnastique Sportive** : (Sol et agrès)  
Lieu : Gymnase de la Croix-Jeannette  
Horaire : tous les Vendredis de 17 H 30 à 19 H

3) **CIS Patins à roulettes - Les Couëts**  
Lieu : Ecole Maternelle du Fougan de Mer  
Horaire : tous les Samedis de 14 H à 15 H 30

4) **CIS Patins à roulettes - BOUGUENAIS**  
Lieu : terrain de Basket-Ball de la Cité de Beauvoir  
Horaire : tous les Samedis de 15 H 45 à 17 H 15

5) **CIS Natation avec palmes** :  
Lieu : Piscine de Bouguenais  
Horaire : tous les Mercredis de 18 H 45 à 20 H 15  
Conditions : posséder le 1er Triton

### C - 2 CENTRES DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN NATATION :

1) **CPS Natation** : s'adressant aux jeunes à partir de 7 ans, possédant le 2ème Triton (épreuve à la Piscine de Bouguenais, le Mercredi de 11 H à 12 H)  
Lieu : Piscine de Bouguenais  
Horaire : tous les Mardis de 19 H à 21 H  
tous les Vendredis de 19 H 45 à 21 H 15

2) **CPS Natation pour Adultes** :  
Lieu : Piscine de Bouguenais  
Horaire : tous les Mercredis de 18 H 45 à 20 H 15  
Conditions : savoir nager (se maintenir sur l'eau)

INSCRIPTIONS : auprès de l'Animateur Sportif Cantonal sur les lieux et aux horaires de la ou des activités choisies, à partir du 16 Octobre 1978.

### SE MUNIR :

- d'un certificat médical (ou photocopie) autorisant « la pratique du sport » (sans préciser l'activité).
- de 5F pour l'assurance qui couvre toutes les activités de l'année.
- d'une autorisation parentale (ci-dessous) - (sauf Natation Adultes)

(1) M. CREMET remplace M. GUILLARD qui exerçait cette formation précédemment.

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

demeurant : \_\_\_\_\_

autorise mon fils, ma fille : NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ né le : \_\_\_\_\_

à pratiquer dans le cadre de l'Animation Sportive Cantonale les activités suivantes (1)

CAPS .....

CIS Athlétisme .....

CIS Gymnastique Sportive .....

CIS Patins à Roulettes .....

CPS Natation .....

A BOUGUENAIS, le \_\_\_\_\_ 1978

(signature)

(1) Cocher la ou les cases en correspondance avec la ou les activités choisies.



## AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

### FAUT-IL UNE ÉCOLE DE MUSIQUE A BOUGUENAIS Réponse à notre enquête.

Bouguenais a deux clubs de danse or, de la danse à la musique, il n'y a qu'un pas et on aimerait ajouter au plaisir des yeux l'enchantement que procure l'un des sept arts. Mais pour ce faire, il faudrait comme le souhaite un grand nombre de personnes à Bouguenais, une école de musique dans la commune.

Nombreuses ont été les réponses à notre enquête parue à ce sujet dans le bulletin municipal d'avant les vacances : environ 1/100 de la population y a répondu, alors qu'elle ne disposait que de quinze jours pour le faire, ce qui nous semble être la preuve d'un vif intérêt.

1/100 où 70 réponses qui se répartissent ainsi 40 pour les Couëts et ses environs et 30 pour le Bourg.

C'est à la demande de parents Bouguenaisiens ayant eu la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école de musique de Rezé, que nous avons lancé cette enquête. Rezé, n'acceptant plus de «subventionner» les enfants venant d'autres communes où n'existe pas d'écoles de musique, a demandé aux familles de s'adresser à leur commune d'origine. Alors nous-mêmes avons dû soulever quelques questions encore sans réponse à ce jour.

- Nous faut-il subventionner des enfants qui profitent de cette éducation musicale en dehors de notre commune ?

- Pouvons-nous songer à créer une école de musique avec ce que cela implique ?

- Faut-il laisser aux familles les charges de cette éducation et ne participer, faute de moyens suffi-

sants, qu'à leur éducation sportive, tout en sachant bien que la sélection par l'argent jouera là une fois de plus ?

L'Éducation Nationale, elle, a démissionné depuis longtemps, car si la musique, comme le sport et les travaux manuels d'ailleurs, disposait de la même considération que la mathématique ou l'orthographe, les parents Bouguenaisiens, ou non, ne se trouveraient pas obligés de se substituer à elle et de faire d'énormes sacrifices, ou alors de se tourner vers leur municipalité.

Nous tenons à remercier par ces lignes les personnes qui n'ont pas hésité à répondre à notre enquête. Si nous ne pouvons à cette date apporter de réponse définitive, nous savons du moins quel intérêt suscite ce domaine d'activité chez le retraité.

#### LES REPONSES

70 bulletins qui représentent 124 réponses dont 107 enfants :

Age	Nombre
4 ans	1
5 ans	4
6 ans	6
7 ans	15
8 ans	12
9 ans	10
10 ans	12
11 ans	6
12 ans	7
13 ans	9
14 ans	9
15 ans	6
16 ans	4
17 ans	3
18 ans	4

Nombre de réponses	Les Couëts	Bouguenais
Leçons en groupe	33	19
Initiation à la Musique	34	25
Leçon instrumentales	37	28
Chanterie	18	12
Chorale	18	13
sur 40 bulletins remis		sur 30 bulletins remis
		- 24 -

### La natation à l'école

L'école est le lieu privilégié du sport pour tous, à un âge où l'éducation physique et sportive joue un rôle déterminant dans le développement physique, psychologique et social de l'enfant. La natation est une de ces disciplines nécessaires au développement de l'enfant.

Dans le complexe socio-éducatif de la Croix-Jeanette la piscine accueille tous les enfants des groupes scolaires, ce qui représente 80% de la fréquentation.

Trois Maîtres-Nageurs-Sauveteurs assurent la surveillance et initient les enfants à la natation. L'année dernière ils étaient entièrement à la charge de la commune.



Nous disons que ce personnel doit être pris en charge par la «Jeunesse et les Sports» et pourquoi pas par l'Éducation Nationale puisque cette discipline entre dans le cadre de l'éducation physique à l'école et que cette même «Jeunesse et les Sports» nous impose cet encadrement qualifié et diplômé. Une première action a été menée au mois de Juin, et nous avons obtenu la prise en charge d'un demi poste. Nous disons que c'est totalement insuffisant et c'est la raison pour laquelle nous allons continuer l'action en faisant une nouvelle campagne de pétitions parmi la population à laquelle nous demandons son plus grand soutien et qu'ensuite nous irons porter aux services intéressés avec notre revendication.

SIGNEZ MASSIVEMENT LA PETITION



## AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

### Un CONCERT à Bouguenais le 14 novembre

Le Samedi 14 Novembre à 21 H au Cinéma Le Beaulieu un grand concert gratuit avec : l'Orchestre Philharmonique des Pays de Loire.

C'est un événement dans le monde du spectacle à BOUGUENAIS puisque pour la première fois, en se regroupant à trois :

- Comité d'entreprise de la S.N.I.A.S.
- C.C.A.S. de Cheviré
- Maison des Jeunes de BOUGUENAIS

vous offrent un magnifique concert avec l'O.P.P.L. C'est en quelque sorte une première, puisqu'en regroupant leurs volontés, leurs moyens et leurs désirs, cette association à trois vous propose une soirée de belle musique à des conditions..... exceptionnelles.

Nous comptons sur votre réponse, vous, public pour savoir si cette direction est la bonne et si nous avons raison. De plus le programme de cette soirée avec Mozart - Stravinsky - Brahms - Cimarosa, et sa date, Mardi soir permettent à vous et votre famille de venir y assister.

La cravate n'est pas exigée...





## AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

### Montmaurin juillet et août 1978

Cette année encore, le CEPAL a organisé deux séjours à Montmaurin, petit village de Haute-Garonne, d'où l'on découvre un magnifique panorama sur toute la chaîne des Pyrénées.



En excursion au Lac de Cap de Long ou «La Montagne pour la 1ère fois...»



Le chantier de Fouilles

Quarante participants qui sont revenus pour la plupart ravis de cette formule de camp où l'on doit se débrouiller pour vivre ensemble pendant trois semaines et prendre en charge toutes les tâches matérielles (cuisine, ménage etc...) où l'on choisit son ou ses activités au choix cette année, spéléologie, varappes, fouilles archéologiques, randonnée pédestre etc... De plus la très belle piscine au centre du village permet de se rafraîchir car en règle générale, il fait chaud à Montmaurin.



Coin salle à manger local économat et tente activités



Tente activités, coin salle à manger et «l'économat au travail»

Cette année, une douzaine de familles est passée voir notre camp phénomène qui prouve l'intérêt des familles au séjour de leurs enfants.

De plus, fin Août nous avons proposé une soirée au gens du village, 170 personnes sur les 183 habitants du village ont apprécié les chants, guitare, théâtre et le stand de crêpes bretonnes a été dévalisé en 10 minutes. Pour le CEPAL et l'équipe d'encadrement ce fut cette année encore un succès bien que les effectifs du mois d'août aient été un peu justes.

Toute l'équipe



Spéleo -  
Le Gouffre de LESPUGUE

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## FEDERATION NATIONALE des MUTILES du TRAVAIL et INVALIDES CIVILS

La section locale de la Fédération Nationale des Mutuels du Travail et Invalides Civils, assurés sociaux de BOUGUENNAIS dont la permanence a lieu le troisième Dimanche de chaque mois de 10 H 00 à 11 H 30 au Café Tabacs des Couëts rassemble, informe, conseille et défend les intérêts de ses adhérents.

Adhésions, paiements des cotisations à la permanence seulement. URGENCES et DECES s'adresser à :

Monsieur DOMECCYN Serge  
Rue Roiné - REENTEMOULT REZE

ou à défaut :

Monsieur KERREC Jean-Claude  
65, rue G. Clémenceau BOUGUENNAIS



## NOUVELLE SESSION de SECOURISME en octobre prochain

La Direction locale des secouristes de la Croix-Rouge organise une session de secourisme qui débutera dans le courant du mois d'Octobre. Un certain nombre d'inscriptions est déjà parvenu aux responsables. Il n'est pas trop tard de vous faire inscrire aux adresses suivantes :

- Mairie de BOUGUENNAIS

- Monsieur ROUSSEAU E.  
52, rue des Ecoles Les Couëts BOUGUENNAIS

- Monsieur VALAIS P.  
14, rue de Port-Lavigne BOUGUENNAIS

- Monsieur BOISSARD  
Route de St-Aignan PONT-SAINT-MARTIN

## centre d'information et d'orientation

Rue de Touraine - 44400 REZE - Téléphone 75-61-85

Ouvert tous les jours (sauf le samedi)  
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H

C'est à Rezé, Rue de Touraine (face à la sécurité sociale) qu'est implanté le CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (C.I.O.) qui dessert toute la partie du département située au Sud de la Loire.

Le C.I.O. de Rezé est ouvert au public tous les jours (sauf le samedi) de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H. (Il est recommandé de prendre préalablement rendez-vous).

Le C.I.O. dépend du MINISTRE DE L'EDUCATION. Il est chargé d'accueillir toutes les personnes (jeunes et adultes), désireuses d'obtenir des informations sur les études et les professions.

Les conseillers d'orientation qui exercent dans ce centre assurent 2 types de consultations :

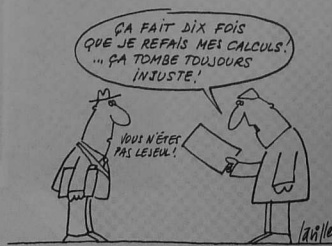
- consultation psychologique et d'orientation,
- consultation de documentation et d'information.

Ils répondent à toute demande de renseignements qui leur est faite :

- soit oralement,
- soit par lettre,
- soit par téléphone.

Les conseillers d'orientation tiennent également des permanences dans tous les établissements publics du département situés au Sud de la Loire (se renseigner auprès du Secrétariat du C.I.O.).

## IMPOTS



## Le CENTRE AERE

Notre dernier C.A. a fait le bilan des deux sessions du centre. Dans l'ensemble, ces deux sessions se sont bien déroulées.

Pour le mois de Juillet : sous la responsabilité de Mlle PINEAU directrice et de l'équipe pédagogique, en moyenne 210 enfants ont été accueillis.

Pour le mois d'Août : Monsieur KERJEAN qui venait de Lorient, a encadré 170 enfants.

Ces enfants étaient séparés en groupe d'âge : 10 enfants par moniteur environ, répartis de la façon suivante : petits - moyens - grands - présados.

De nombreuses activités leur ont été proposées, découverte de la nature, travaux manuels, jeux de plein air, voyage à la mer etc...

Cette année les enfants de 10 et 11 ans ont pu s'initier au camping, en partant deux nuits à l'extérieur du centre. Cette expérience avait pour but de les préparer à la vie en collectivité et à participer au camp Pré-ados dans les années à venir.

Pré-ados : 3 activités essentielles étaient proposées, par cycle de huit jours par groupe de 13, canoë, randonnée, vélo camping. Malgré la diversité de ces activités, nous avons éprouvé des difficultés à former des équipes, le nombre d'enfants entrant dans cette tranche d'âge étant insuffisant.

Par contre pour les autres tranches d'âge, nous avons vivement regretté d'avoir à refuser des enfants pour les deux mois. Le C.A. en accord avec les directeurs s'était fixé le nombre de 170 pour le bon fonctionnement du centre, ce chiffre ne devait pas être dépassé.

Devant l'affluence des parents venant faire inscrire les enfants au dernier moment, les responsables des inscriptions n'ont pu faire le point à temps et celles de Juillet ont été enregistrées en trop grand nombre.

Devant le fait accompli, la directrice a accepté de prendre le risque d'animer ce centre dans les meilleures conditions.

Devant l'extension de la commune, l'an prochain nous risquons de nous trouver devant des difficultés encore plus grandes. Aussi le Conseil d'Administration étudie déjà de nouveaux aménagements pour un meilleur accueil.

D'autre part, pour la deuxième année, un camp de Pré-ados a fonctionné à Montmaurin ; pour Juillet 21 enfants et pour Août 18 enfants ont été accueillis.

Nous avons prévu un budget pour accueillir 24 enfants à chaque séjour. (Juillet-Août)

Ces séjours correspondent-ils bien à un besoin pour les enfants de Bougenais, car pour maintenir l'ouverture de ces deux centres, nous avons fait appel aux extérieurs à la Commune.

Des questions se posent :

- Pour toucher les familles, l'information a-t-elle été suffisante ?
- Connaissions-nous suffisamment les besoins des enfants de cet âge ?

## « La Ville au Denis »

- Le Prix est-il trop élevé pour certaines familles ?
- Le lieu, l'implantation est-elle trop éloignée de Bougenais ?
- Doit-on maintenir ce centre ?

Aufant de points d'interrogation posés au C.A. !

Nous profitons de ce bulletin pour faire connaître aux nouveaux venus sur la commune, le fonctionnement de l'association gérant le C.E.P.A.L. (Centre Educatif de Plein-Air et de Loisirs).

Pour le moment, cette association fonctionne sous la loi 1901 tripartite :

- 6 représentants de la Municipalité
- 3 représentants de l'Amicale Laïque
- 3 représentants de l'Association Syndicale des Familles.

et des représentants de parents usagers - 2 moniteurs, 1 représentant du personnel.

Le Conseil est composé de 31 membres qui élisent le bureau qui se compose comme suit :

- Présidente : Mme BOLTEAU Yolande
- Vice-Présidente : Mme BERNARD Michèle
- " " : Mme MONTAUDON Monique
- Secréariat : Mme JANEAU Roselyne
- : Mme SEGUINEAU Yvette
- : Mr BOURGEOIS
- Trésorier : Mr SAUPIN Michel
- Trésorier Adjoint : Mr FRESNAIS Jean-Paul
- Membres : Mr LUCAS
- : Mr BIARD
- : Mme MAZZOBEL

Ce Conseil a la charge de prévoir les loisirs des enfants pendant les vacances scolaires, ainsi que la gestion qui comporte :

- Le budget (Prix de journée, quotient, salaires des moniteurs, demande de subventions, déclarations de salaires etc...)
- Les inscriptions.

- Le recrutement des moniteurs et directeurs.

- Contact avec les pouvoirs publics.

Toutes les personnes faisant partie du Conseil d'Administration sont bénévoles.

Au départ le CEPAL a été mis sur pied par ces associations dans le but d'associer les familles à prendre des responsabilités dans les loisirs d'enfants. Il nous paraît indispensable qu'un renouvellement de cette équipe de gestion se fasse continuellement, afin d'apporter des idées nouvelles.

Il nous semble que ce but n'a pas été atteint, car à part quelques parents, cette lourde responsabilité est toujours supportée par les mêmes. Si bien que cette année, nous avons été obligés, pour soulager notre travail, de demander une aide technique à la municipalité (comptabilité - inscriptions).

A l'Assemblée Générale, où nous comptons sur la présence de beaucoup de parents, tous ces problèmes seront débattus plus largement.



## Rentrée Scolaire 78 79

ASSOCIATION P.E.E.P. DU SECTEUR  
SCOLAIRE DE LA NEUSTRIE

L'année scolaire 1977/78 est terminée...

La rentrée 1978/79 s'est, dans l'ensemble pour notre commune, bien passée, tant dans les écoles maternelles, primaires, qu'au C.E.S.

Toutefois, il nous faudra demeurer vigilants pour obtenir s'il le faut, en cours d'année, la création de postes nouveaux qui s'avèreraient nécessaires par les postes de population nouvelle des lotissements de la Croix-Jeanette et du Châtelier, ceci pour les écoles de la Croix-Jeanette et de Bourneau.

Au C.E.S. de la Neustrie, la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions, le nombre de postes d'enseignants et de surveillants étant plus compatible avec le nombre d'élèves (930 y compris la SES) ; il faudra penser, toutefois, à la création d'un autre CES sur la commune pour accueillir la population scolaire venant de la commune. Notre Association entend dès maintenant des demandes dans ce sens, comme nous avions demandé en son temps la création d'un CES à BOUAYE.

Le L.E.P. (ex-C.E.T.) reste le parent pauvre de nos établissements : locaux trop petits, surveillants et enseignants en nombre insuffisant ; nous nous employons à rétablir une situation normale.

Aussi, nous demandons aux Parents d'apporter leur contribution en rejoignant notre Association, dont le Président National A. LAGARDE rappelle qu'elle :  
- a été CREEE et est ANIMEE par des Parents BENEVOLES.

- est INDEPENDANTE de tout organisme politique, syndical ou confessionnel.

- AFFIRME la primauté de la famille en matière d'éducation.

- TRAVAILLE à l'épanouissement de l'Enfant :

- au sein de sa famille
- à l'école
- dans la rue
- dans la vie.

Pour tous renseignements concernant notre Association, vous pouvez vous adresser à :

- M. ou Mme BONNET  
63 ter, rue de la Paix-Les Couëts  
Tél. 65.02.63
- M. ou Mme GIRARD  
13, avenue de la Cadore - Le Bois Chabot  
Tél. 65.01.63
- M. ou Mme FERRAN  
61, rue Louise Michel - Les Couëts  
Tél. 65.05.78

## La FNACA à BOUGUENAIS



Le Comité local de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) a vu le jour en 1971. La première assemblée générale s'est tenue le 28 Novembre 1971. Pierre MOINARD fut élu Président de ce jeune comité. Nous y trouvions à des postes responsables les amis : M. VIAUD, S. BERLOIN, M. ROUSSEL, R. LE TUHAÛT, N. LUCAS, G. CORDIER, B. GAUCHE. Complétaient cette équipe : BETHUS-CHOPIN-JAFFRE-JUVIN-GUILBAUD-PAVAGEAU et GOU.

Le 4 Février 1972, lors d'une réunion de bureau, il est décidé l'achat d'un drapeau financé par la vente de tickets d'une tombola dont le tirage a lieu le 28 avril 1972.

Le 19 Mars 1972, une forte délégation locale participe à NANTES au 10ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

En accord avec la municipalité, le siège social est fixé à la mairie, ceci à partir du 14 Avril 1972.

Le 15 décembre 1974, de nouveaux amis se joignent aux fondateurs du comité : A. GUILLODREAU, M. BREDELOUP-F. CABA-P. HOUIS. Maurice VIAUD est élu Président. Il se dévoue également sur le plan départemental.

Sous le soleil radieux, nous accueillons le 23 Mai 1976, les représentants des autres comités FNACA de la Loire-Atlantique, car nous avons eu la charge d'organiser le 6ème congrès départemental. De nombreux drapeaux étaient présents et l'assemblée très fournie. Le maire inaugura une rue du 19 Mars, la première du département.

Notre comité est actuellement fort de 160 adhérents. Nous devons amener à nous d'autres anciens d'AFN et convaincre quelques hésitants d'entrer dans la grande famille FNACA, seule association spécifique aux combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

La composition actuelle du bureau est la suivante :

- Président : M. VIAUD (Membre du Comité Départemental)
- Vice-Président : G. MEIGUEN
- Secrétaire : A. THOMAS (Secrétaire Départemental)
- Trésorier : A. GUILLODREAU
- Trésorier Adjoint : N. LUCAS (Membre du Comité Départemental)
- Membres : GAUDRE - PELLOQUIN - GUILBAUD - LE GALL - PAVAGEAU - SAUZEAU - HUET - RABALLAND - JUVIN - LALANNE - CHAGNEAU - GOU - ORCEAU - GUIBERT - GIQUEL - CAILLON - LERIDANT - DURIGNEUX - SEGUINEAU -

## LE BEAULIEU



### REVES...

Lorsque le ciel est bleu, lorsque l'on ne travaille pas, on se prend à rêver, entre deux brins d'herbe, en pensant à l'année qui s'annonce...

Qu'elle serait belle cette année si les auteurs-réalisateurs des films français obtenaient les moyens financiers de soigner davantage leurs films... tout en gardant liberté de pensée et simplicité de propos.

Qu'elle serait belle cette année si l'Etat (ou ses représentants) tenait ses promesses fiscales, et si la répartition des avances sur recette n'était pas un saupoudrage inutile sur des œuvres vouées à l'échec, mais soutenait des films capables d'être de dignes locomotives du cinéma français.

Qu'elle serait belle cette année si certains distributeurs renonçaient à proposer des films en paquets liés et si tous les exploitants pouvaient obtenir des chefs-d'œuvres sans être obligés de passer des œuvres de moindre importance. (A vrai dire, la vente forcée est - je crois - illégale en droit commercial).

Qu'elle serait belle cette année si les exploitants aimaient le cinéma et le public... et choisissaient amoureusement ce qui convient à chaque jour.

Qu'elle serait belle cette année si la critique se débarassait un peu de son parisianisme pédant et si en termes simples elle arrivait à faire comprendre les causes de ses enthousiasmes.

Qu'elle serait belle cette année si le public, séduit par un beau spectacle, rassuré par une baisse (même légère) des prix, se mettait à redécouvrir le cinéma...

Qu'elle serait belle cette année si...

(Extrait d'un article de M. DUBOST -  
«Fiches du Cinéma N° 608 - Septembre 1978»)

C'est donc avec enthousiasme que nous commençons cette nouvelle année, pour laquelle nous avons de nombreux projets. Tout d'abord, en décembre, nous fêterons les 20 ans du BEAULIEU, (qui ouvrit ses portes pour la première fois le 20 Décembre 1958 avec le film «MICHEL STROGOFF»). A cette occasion, nous espérons obtenir un film inédit et aussi réaliser quelques sympathiques manifestations mettant LE BEAULIEU en valeur...

Puis à l'intention des écoles maternelles, nous aurons en programmation des courts métrages pratiquement inconnus en France et d'exceptionnelle valeur. Tandis que les élèves du primaire et ceux du C.E.S. se verront réserver, les premiers des films bulgares et tchécoslovaques spécialement réalisés pour enfants, et les aînés : SOLEIL VERT, Z, FAMILY LIFE etc...

Le programme des toujours Jeunes ayant débuté en septembre avec le merveilleux film de Comencini

### et REALITES

Il n'est certes pas défendu de rêver. Mais étant donné la réalité, l'essentiel est avant tout d'agir, là où nous sommes et avec les moyens dont nous disposons. Poursuivant inlassablement ses efforts, LE BEAULIEU vient d'ailleurs d'obtenir une nouvelle promotion : la catégorie A en art et essai, c'est-à-dire le classement le plus élevé. Ce dont se rejoignent tous ceux qui suivent le travail culturel accompli par notre équipe.

### ASSOCIATION FRANÇAISE DES CINÉMAS D'ART ET D'ESSAI

Paris, le 26 Juin 1978

Nominateur 1978  
69 rue de Beaulieu  
92000 BOULLEVARD

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la Commission nationale de classement des œuvres d'art et d'essai, réunie le 22 Juin 1978, a décidé de promouvoir le classement de votre salle.

LE BEAULIEU a donc obtenu

sa catégorie "A", à l'approbation de Monsieur le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie.

Pour recevoir officiellement la décision officielle.

Je me réjouis personnellement de voir reconnu par les pouvoirs publics l'effort que vous avez fait, que vous avez accompli, et de constater votre engagement de cinéaste, l'effort que vous faites le nécessaire pour que ce classement demeure solide.

Avec mes félicitations, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Lucien Prédicani  
Président

22, RUE D'ARTOIS - 75008 PARIS - T.ÉLÉPHONE (31) 559.23.36

«L'INCOMPRIS» (version nouvelle des «Deux Orphelins») suivi de celui, non moins célèbre de René Allio «LA VIEILLE DAME INDIGNE», en Octobre, se poursuivra chaque troisième mercredi du mois avec des œuvres toujours soigneusement sélectionnées pour nos Anciens. En décembre, cette séance aura lieu le mercredi 27 avec «Le Docteur JIVAGO», séance agréementée comme chaque fin d'année par une distribution de friandises.

Enfin, nous conservons nos ciné-club mensuels avec des débats sur des sujets aussi divers que passionnants. Et nous envisageons comme thème du minifestival organisé au mois de mai prochain avec la Maison des Jeunes, de choisir «La Musique».

Voilà donc tracées les perspectives de cette année 78-79.

Mais pour les mener à bien, nous avons besoin des encouragements de tous.

Les Responsables du BEAULIEU

## Un TOUR avec les RANDONNEURS Loire Océan

Fin Septembre et toujours en selle, grâce à une arrière-saison beaucoup plus favorable que le printemps. Nous retardons donc le moment de raccrocher pour quelques semaines. Si les effectifs n'ont pas progressé à notre section locale de Bouguenais - contrairement à l'ensemble du club qui comprend 100 adhérents - la qualité s'est améliorée. C'est-à-dire qu'il faut considérer l'esprit de notre cyclotourisme, d'un côté l'activité purement sportive et de l'autre, les relations humaines entre cyclos et leurs familles. Disons-le tout net, les liens se ressèrent, les rencontres très amicales se multiplient, la communauté des cyclos de Bouguenais est une réalité. Côté pédalage, voici quelques résultats au travers de la saison - toujours sans classement évidemment - avec comme récompense le plaisir de l'avoir fait, réussi pour la 1ère fois et ça devient un petit exploit personnel ou encore amélioré par rapport au précédent. En début de saison, nous avions apporté notre concours à l'Association cycliste Les Couëts pour une journée cycliste. L'après-midi compétitions, et le matin, le désormais traditionnel tour de Bouguenais cyclotouriste - 40 kms - ouvert gratuitement à tous. Parmi la trentaine de participants, l'on remarqua d'anciens cyclos, des responsables de sections courses et aussi des néophytes et tous se comportèrent brillamment, n'est-ce pas Madame l'Adjointe aux Sports ? Certains découvrirent des quartiers ignorés de leur commune.

Dans la spécialité des brevets, plusieurs se sont hissés à un niveau supérieur par rapport à l'an passé. Par exemple trois jeunes ont obtenu le brevet de 400 kms, notre chef de file et entraîneur bouclaient un 1000 kms en 65 heures. Cette dernière performance est un avant goût de la préparation pour le Paris Brest Paris de l'an prochain. Dans les grands raids quelques bonnes représentations, notamment dans une randonnée des cols Pyrénéens rendue très pénible par la chaleur - environ 500 arrivants sur 1500 engagés - notre jeune R.L.O., terminait les 270 kms avec l'ascension de 5 grands cols dont le Tourmalet dans moins de 18 heures.

A la Semaine Fédérale Internationale de Montauban, - 2000 cyclotouristes - les 12 jeunes du club - dont 6 de Bouguenais - ont gagné la coupe des moins de 18 ans. Signalons au passage que la participation de nombreux jeunes est due au fait de la prise en charge par le club de certains frais occasionnés par de tels déplacements. Mais cette contribution n'est que la conséquence des subventions municipales qui sont avec les licences nos seules ressources. Dans la région de Montauban, c'était donc, début Août, la grande fête du vélo. La grande famille R.L.O. - 35 personnes en tout - vécut là, une semaine inoubliable en camping, oubliant tous les soucis d'une vie quotidienne survoltée. L'on vit même quelques parents et amis s'enhardir à pédaler avec les mordus que nous sommes, attention c'est contagieux !!

Ensuite ce fut le retour pour certains ou au contraire la route des vacances pour les autres, qui bien rodés se tracèrent des programmes variés avec menus à la carte... Michelin, principalement des randonnées montagnardes.

Enfin pour clôturer l'année il nous reste deux belles sorties à préparer : Le challenge de la cannette à Bouillé Loretz dans les Deux-Sèvres. C'est la seule formule compétition au programme des R.L.O. C'est une épreuve chronométrée, par équipe de 5 sur un circuit de 52 kms, le 24 Septembre. L'an dernier, notre valeureux chef de file quadragénaire, avec son équipe, se classa 3e meilleur temps au général et nos trois jeunes Bouguenaisiens se classèrent 2e meilleur temps dans la catégorie des équipes totalisant moins de 100 ans. Enfin le 1er Octobre, le circuit d'Automne, une organisation R.L.O. qui se déroule sur Orvault les années paires et dans le vignoble les années impaires. La participation est gratuite pour tous sur les deux circuits proposés soit 60 kms et 100 kms. A la Haler-Fouassière en 77 nous avions 160 partants malgré un temps pluvieux.

Toutes les personnes désireuses de se renseigner sur la pratique du cyclotourisme peuvent se présenter aux adresses suivantes :

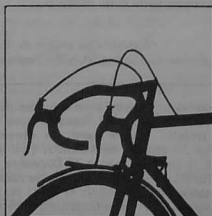
- Permanence R.L.O., chaque mardi à 21 H à l'I.S.E.S. 42, rue Jules Vallés.

- Jean René BOURIAUD  
64, rue de la Gouretterie

- Joseph DELALANDE  
14, rue de la Matrasserie

- André BINET  
45, rue Jean Mermoz

Elles sont également invitées à assister, à l'ASSEMBLEE GENERALE du club le SAMEDI 21 OCTOBRE à 17 H salle municipale de la rue Jean Jaurès à REZE. Le Club y fêtera ses 10 ans.



*Au moment où nous mettons sous presse nous apprenons que quatre de nos jeunes Bouguenaisiens associés à un cinquième équipier récént viennent de remporter dimanche dernier la coupe dans la catégorie des moins de 100 ans (95 ans à eux 5) à BOUILLÉ LORETZ.*

**BRAVO!** pour cette belle performance.

## Loisirs et Vacances de l'Ouest

4, rue des Cadeniers  
44000 - NANTES



LOISIRS ET VACANCES DE L'OUEST est une association à but non lucratif, loi 1901, de tourisme et de culture populaire.

LOISIRS ET VACANCES DE L'OUEST pratique des prix de prestations les plus bas possibles, tout en assurant une bonne qualité de prestation, de façon à permettre au plus grand nombre de personnes possible et notamment aux plus défavorisés de participer à des activités de loisirs, à des voyages et à avoir le droit effectif aux vacances.

Pour LOISIRS ET VACANCES DE L'OUEST, le temps des loisirs et des vacances, s'il autorise le repos nécessaire, soit représenter une part importante dans la vie de l'homme pour :

- qu'il puisse s'informer, se former, se cultiver ;
- développer son expression, sa créativité ;
- participer à ce qui fait sa vie de loisirs, de vacances et aussi, celle de tous les jours ;
- découvrir d'autres régions, d'autres pays, d'autres hommes ; en un mot, se promouvoir, s'épanouir.

### LES LOISIRS ET LES VACANCES UN DROIT FONDAMENTAL

Il ne suffit pas d'avoir la quatrième semaine de congés payés, s'il est impossible aux travailleurs de l'exercer dans de bonnes conditions... Il ne suffit pas d'avoir la semaine de 40 heures, si les autres heures sont consacrées à la stricte récupération vitale...

Le droit aux loisirs et aux vacances ne pourra s'exercer pour tous et plus particulièrement pour les plus défavorisés qu'au delà de strict cadre de la possibilité juridique, que dans des situations de plein emploi, de conditions de travail et de rémunération décentes.

C'est pourquoi LOISIRS ET VACANCES DE L'OUEST est à l'écoute de ses adhérents et participe avec eux à la défense des droits des travailleurs : participation aux comités de soutiens, prises de positions publiques, etc.

### LOISIRS ET VACANCES DE L'OUEST DANS L'ACTION POUR :

1° Permettre aux travailleurs et à leur famille d'accroître leur niveau de vie pour mieux accéder aux vacances et aux loisirs : un emploi pour nous - l'abaissement de l'âge de la retraite - réduction vers les 35 heures hebdomadaires de travail - maîtrise du temps de travail par les travailleurs.

2° Reconnaître et développer le droit aux vacances par :

- Une cinquième semaine de congés payés,
- Un meilleur étalement des congés annuels (aménagement rationnel de l'année scolaire),
- Aide à la personne accrues et harmonisées,
- Dispositions fiscales pour mettre en oeuvre le «chèque-vacances» dans toutes les entreprises quelle que soit leur taille,
- Aide à la personne complémentaire pour les handicapés.

3° Donner les moyens d'une action bénévole par :

- L'extension du congé formation sans perte de salaire pour permettre dans le domaine des vacances et des loisirs la formation des militants bénévoles,
- La création d'un congé de détachement pour permettre aux militants d'animer des activités dans les domaines des vacances et des loisirs.

4° Accroître les moyens pour le développement des équipements collectifs par :

- Une politique d'aménagement du territoire qui rende possible l'accès du plus grand nombre des sites touristiques et le doublement de la surface campable,
- Une politique d'urbanisation qui tienne compte du développement des loisirs urbains et péri-urbains,
- Une aide à la pierre accrue par une participation de l'Etat de 40% (s'ajoutant aux 40% de la CNAF), l'allongement des prêts FDES jusqu'à 30 ans en réduisant leur taux d'intérêts, et en les accordant y compris aux équipements de petites tailles,
- La prise en charge du surcroît des constructions nécessaires à l'accueil des handicapés,
- Une extension des crédits visant à l'amélioration des équipements existants (modernisation - accueil des handicapés - aménagements complémentaires...)
- Un allègement de la fiscalité pour les organisations sociales d'intérêt collectif et notamment la suppression de la TVA sur les investissements de vacances et de loisirs.

LOISIRS ET VACANCES DE L'OUEST organise : des sorties d'une journée, en week-end, des week-ends de neige, des séjours de neige, des voyages en France et à l'étranger (Europe - Amérique - Afrique - Asie...), des rallies, reveillons, sorties pédestres, équitation, voile, art floral, photo, etc... séjours 3e âge, camps de jeunes.

LOISIRS ET VACANCES DE L'OUEST tient à la disposition de toutes les personnes intéressées son catalogue Hiver 78-79, son catalogue 3e âge 79 et son catalogue Eté 79, 4 rue des Cadeniers à Nantes - Bureaux ouverts de 9 H à 19 H sans interruption (sauf lundi) Tél 73.68.14.

Permanence L.V.O. à BOUGUENAIS : Ecole Rue de Venise. Les Jedis de 18 H à 20 H.

## Vie Libre

**MOUVEMENT NATIONAL VIE LIBRE**  
Reconnu d'utilité publique par Décret du 27 Mars 1963.

Qu'est-ce que VIE LIBRE ?

Le mouvement Vie Libre est un Mouvement National de Buveurs guéris, d'abstinents volontaires et de Sympathisants pour la Guérison et la Promotion des Malades et de leurs familles, victimes de l'Alcoolisme.

Le Mouvement est né officiellement de la fusion de deux organisations d'anciens buveurs en 1953 à Paris.

En 1954, André TALVAS, son fondateur, lors du premier congrès, fait l'historique du Mouvement, lui donne son orientation et l'organisation du mouvement, qui deviendra la Charte, et auquel nous nous référons toujours.

En 1955, la Loire-Atlantique entre en contact avec le Mouvement de Paris par deux buveurs guéris et deux abstinents volontaires.

Il faudra attendre 1957 pour voir le mouvement s'implanter à Nantes. Actuellement, nous comptons dans la périphérie nantaise sept sections.

Notre section de Nantes-Sud-Loire, qui est forte de ses 82 membres actifs et de 14 sympathisants, s'étend du Loroux-Bottereau, Haute-Goulaine, Basse-Goulaine, Saint-Sébastien, Vertou, Château-Thébaud, Nantes-Sud, Rezé, Bouguenais, La Montagne, Le Pellerin.

Elle est structurée sur les quartiers ou les villages par Equipes de Base qui regroupent environ une dizaine de personnes qui se réunissent dans les foyers à tour de rôle. Un tour de table est fait pour voir l'activité faite auprès des malades, les contacts à prendre, les visites à faire. Puis un débat est ouvert sur une question : l'abstinence familiale ou autre et souvent sur l'Amitié qui est une devise dans le Mouvement. « Notre Force, c'est l'Amitié ». L'Amitié vraie où l'on peut s'exprimer sans avoir peur de froisser l'autre, cette amitié qui nous pousse vers les malades.

Nous existons et sommes au Mouvement parce qu'anciens malades, mais aussi, parce qu'ils souffrent et qu'on les aime.

Les malades sont nos amis et nous sommes le corps représentatif des victimes de l'Alcoolisme dans une civilisation dite de progrès et dont les déchets de cette société sont les Marginaux : l'alcoolisme, la drogue, la prostitution, les émigrés, les isolés, les handicapés. Nous existons et nous sommes là pour sortir les autres du borborygme.

Vie Libre est un pont d'amour entre la vie et le malade.

Le Mouvement est neutre - Mouvement de Respect des Consciences.

Foyer CABA - 4, Ruelle Piqueuse - Les Couëts - BOUGUENAIS. Tél. 65-00-27.  
Foyer DEBARRE - 12, rue de Galheur - BOUGUENAIS.  
Foyer GROUHEL - 1, avenue Roland Garros - BOUGUENAIS.

## Gymnastique Féminine Volontaire

Les cours de gymnastique Féminine volontaire reprendront début Octobre. La cotisation demandée pour l'année est de 50 F assurance comprise. Un certificat médical est exigé pour l'assurance, les participantes ont toutefois la possibilité de passer la visite ainsi que la radio par l'intermédiaire de l'Association et ceci gratuitement.

Jours et heures des cours Jeunes Femmes à dater du 3 Octobre 1978.

Le Mardi et le Jeudi de 14 H 15 à 15 H 15 au gymnase de la Croix-Jeanette.

Le cours du Jeudi sera remplacé par une promenade à vélo lorsque le temps le permettra.

Le dernier jeudi de chaque mois, le cours aura lieu à la piscine.

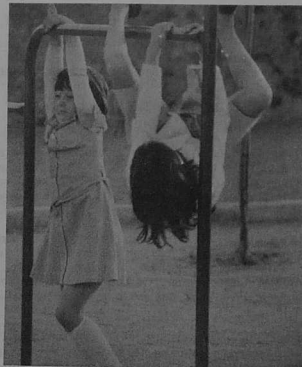
Les inscriptions seront prises le jeudi 28 Septembre au gymnase de la Croix-Jeanette de 14 H à 15 H.

Les cours du soir auront lieu le Mercredi de 19 H à 20 H au gymnase de la Croix-Jeanette.

Pour le 3e Age la cotisation pour l'année est de 30 F.

- Aux Couëts le Lundi de 14 H 15 à 15 H 15 au Centre Médico-Social.

- A Bouguenais le Mardi de 14 H 15 à 15 H 15 à l'ancienne salle de Judo.



# TOURISME ET TRAVAIL

ancienne école

4 rue de Venise

à BOUGUENAIS

## LA NEIGE POUR TOUS

Aujourd'hui le tourisme à la neige concerne seulement une minorité de Français, 1,5% des ouvriers part l'hiver, le plus souvent grâce à l'aide des comités d'entreprises qui ont largement contribué à l'essor de ces activités de tourisme.

Ce sont les catégories sociales aux revenus les plus modestes qui partent le moins. Il n'y a donc pas démocratisation des vacances à la neige, bien au contraire.

Depuis de nombreuses années, Tourisme & Travail dénonce les choix, les orientations, l'attribution des crédits, en un mot la politique du gouvernement en matière de tourisme et de vacances.

Des sommes considérables, sont investies chaque année, dans la réalisation de stations de sport d'hiver du Grand Standing par des promoteurs privés, qui bénéficient largement des crédits publics, ainsi, l'état favorise un tourisme de luxe destiné à une clientèle fortunée, privilégiée, française ou étrangère.

C'est pourquoi Tourisme & Travail demande qu'en plus de mesures sociales générales soient satisfaites les revendications suivantes :

- Octroi de crédits conséquents en faveur du tourisme social, permettant la création d'une infrastructure d'accueil adaptée, aux séjours, au week-end, aux sorties familiales à la neige.
- Création de stades de neige favorisant la découverte de la pratique du ski pour les débutants, et permettant également aux skieurs chevronnés de pratiquer leur sport préféré en toute sécurité.
- Attribution de chèques-vacances valables sur toutes les prestations dans le cadre de la pratique des activités neige.
- Abandon du projet de péage sur les pistes de ski de fond.
- Suppression de T.V.A. sur le matériel de ski (actuellement 33%).
- Bénéfice d'un 2ème billet congés S.N.C.F. pour les départs à la montagne.
- Réduction sensible des tarifs des remontées mécaniques.

Ce n'est qu'en pratiquant de telles mesures, qu'il sera possible de permettre un début de popularisation du tourisme à la neige et des sports d'hiver.

Cependant Tourisme & Travail pour répondre aux besoins de ses adhérents, propose des week-end et séjours de neige suivants :

## WEEK END

MONT-DORE situé au coeur de l'Auvergne à une altitude de 1 050 m, station de sports d'hiver fort appréciée de tous.

- 13 - 14 Janvier
- 27 - 28 - 29 Janvier
- 3 - 4 - 5 Mars
- 10 - 11 - 12 Mars

CAUTERETS au centre du parc national des Pyrénées (950 - 2000 m). Cette station offre un enseignement exceptionnel.

- 20 - 21 - 22 Janvier

Pour les Week-end, les prix vont de 278 F à 441 F.

## SEJOURS

- ANDORRE ..... 23 au 30 Décembre  
14 au 21 Février

- LA BOURBOULE..... 14 au 21 Février

- BAREGES ..... 14 au 21 Février

- CAUTERETS..... 23 au 30 Décembre  
14 au 21 Février

- LA MONGIE..... 14 au 21 Février  
3 au 10 Mars

- MONT-DORE..... 14 au 21 Février

- PLATEAU D'ASSY..... 14 au 21 Février

- SAINT-LARY..... 20 au 26 Janvier

Prix : de 666 F à 925 F

### INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

TOURISME & TRAVAIL  
4, rue de Venise - 44340 - BOUGUENAIS  
tous les vendredis de 18 H à 19 H 30

ASSEMBLEE GENERALE le vendredi 1er Décembre 1978  
CENTRE AERE ( Ville au Dents ) à 19 H 30  
Projections diapositives  
Buffet campagnard

## JUDO CLUB Sud Loire

Depuis quelque temps déjà le club a repris ses activités pour la saison 78-79. Rappelons que le judo peut être pratiqué à tout âge et par tous.

Pour s'inscrire, venir à la salle d'entraînement du C.O.S.E.C. de la Croix-Jeannette aux jours et heures suivants :



### HORAIRES DES ACTIVITES

Nés en 69 - 70 71 - 72 73	MARDI SAMEDI	18 H 00 à 19 H 00 14 H 00 à 15 H 00
67 - 68 Benjamins	MARDI SAMEDI	18 H 00 à 19 H 30 14 H 00 à 15 H 30
65 - 66 Minimes	MARDI JEUDI SAMEDI	18 H 00 à 20 H 00 19 H 00 à 20 H 00 14 H 00 à 16 H 00
64 et Avant	MARDI JEUDI SAMEDI	19 H 00 à 21 H 00 19 H 00 à 20 H 00 15 H 00 à 17 H 00
Femmes	JEUDI	18 H 00 à 19 H 00
Kata (à partir de verte)	JEUDI	18 H 00 à 19 H 00
Masculin	MERCREDI	17 H 15 à 20 H 15
Footing	JEUDI	18 H 30 à 19 H 00



## la RENTREE au Bourneau

Elle a été satisfaisante avec l'ouverture d'une classe de C.E.2 à Mixte 1. Les effectifs restent néanmoins chargés. Mais n'oublions pas que quelques problèmes importants existent dans le fonctionnement des Groupes :

**CANTINE** - A la Maternelle Célestin Freinet, pour les 61 rationnaires d'à peine 3 ans à 4 ans, deux personnes de service nous semble un effectif trop faible. Il serait indispensable de prévoir dès maintenant une troisième personne pour participer à cette tâche et surtout surveiller les enfants dehors tant que la clôture ne sera pas faite.

Au primaire, 250 rationnaires repartis en deux services avec pour seule surveillance, un instituteur déjeunant avec eux et une seconde personne sur la cour. En accord avec les enseignants, nous demandons la nomination d'une troisième personne. L'équilibrage des deux services n'est pas encore réalisé.

**CLOTURE** absente à la Maternelle C. Freinet car refusée par la municipalité lors de la Commission Scolaire du 19.9.78. Les enseignants ne peuvent faire profiter les enfants de l'extérieur de l'école, de peur de l'escapade de ces très jeunes enfants. De plus, seulement deux femmes de services surveillent 61 enfants le midi, à l'extérieur. Le dortoir s'avère déjà trop petit. Que se passera-t-il lorsque l'effectif de cette école sera complet ?

**LA COUR** A la maternelle Bourneau, malgré des demandes antérieures, aucune amélioration n'a été apportée et elle comportera cette année encore de nombreuses plaques dès les premières pluies !

**AU PRIMAIRE** Les camions d'approvisionnement de la cantine qui traversent la cour de récréation représentent des dangers permanents pour les enfants. Depuis bien longtemps, le Directeur demande, sans résultat, que ceux-ci passent par le terrain de l'Amicale laïque voisin.

**Nous attachons une importance capitale à tous ces problèmes qui portent atteinte à la sécurité de nos enfants.**

**Les enseignants et les parents d'élèves ne sauront tolérer que cette situation se prolonge !**

D'autres points restent à souligner. Ils sont nombreux aussi dans le département. Les parents qui se sentent responsables de l'épanouissement de leurs enfants doivent être efficaces.

Rejoignez la F.C.P.E. pour nous aider, en collaboration avec les enseignants, à rendre une scolarité meilleure à nos enfants.

## PCF PAS de SUCCES SANS LUTTES

La politique du Pouvoir impose aux populations du Pays austérité, vie chère, chômage, aggravation des conditions d'emploi, de travail et de vie, atteinte aux libertés.

A Bougenais, cette politique affecte gravement de multiples secteurs.

Sur le plan scolaire, malgré les efforts réalisés en matière d'équipement par la municipalité après les multiples actions des associations familiales et de parents, il demeure de nombreuses difficultés : effectifs surchargés dans la plupart des classes des différents groupes scolaires, des enseignants aux conditions de travail aggravées alors que des normaliens (dont plusieurs de Bougenais) ne sont pas affectés sur poste et restent sans travail. Voilà un des aspects du gâchis de la politique scolaire du Pouvoir, une politique qui brime les intelligences.

Dans les entreprises, c'est la persistance du marasme quand ce n'est le démantèlement quasi-complet. Ainsi au GIMM où une nouvelle vague de licenciements vient de réduire l'effectif à une vingtaine de personnes. Une usine ultra-moderne que Pouvoir et Patronat ont condamnée à mort comme l'acierie de Neuves-Maisons en Lorraine, une usine qui devrait faire vivre plusieurs centaines de personnes sur la commune.

Quant au problème de l'emploi, le record (triste) des chômeurs est atteint avec plus de 420, soit 10% de la population active avec une progression d'environ 40% en un an !

Enfin c'est dans leur grande majorité que les Bougenaisiens sont touchés dans leurs conditions de vie. Les récentes mesures gouvernementales du mois d'août (taxe-télé, vignette automobile, combustibles, tabac...) portent un nouveau coût sévère aux budgets familiaux. En outre cette période, si elle est celle des feuilles mortes, est aussi celle des feuilles jaunes qui commencent à tomber sur les contribuables. Des impôts qui malgré la décision du Conseil Municipal de les limiter à une augmentation de 10-12%, pèseront lourd pour bien des budgets.

Pouvoir et CNPF souhaitent le silence de leurs victimes sur leurs mauvais coups.

Certes M. BOULIN reçoit beaucoup de «partenaires sociaux». Il en éconduit certains : «vos propositions sont négatives» a-t-il déclaré le 13 Septembre à une délégation du PCF venue lui exposer ses propositions dans le cadre de l'action «Rendez-vous des travailleurs en lutte». A son avis, pour faire reculer le chômage : - s'orienter vers une nouvelle croissance de l'activité économique, améliorer les conditions de travail réduire sa durée, étendre la concertation et la démocratie ne sont pas des propositions réalistes ! Et pourtant elles font sortir M. CEYRAC de ses gonds.

L'attitude de M. BOULIN met en valeur les limites qu'entendent donner Gouvernement et CNPF à «leur volonté de concertation». Ils conduisent au forcing et sans détail une politique antisociale et toute dévouée au profit des plus puissants industriels. Ceux qui pensaient que, son pouvoir sauvé de justesse, la grande bourgeoisie allait lâcher du lest se faisaient des illusions sur sa volonté et sa possibilité de choisir une autre politique.

Le «libéralisme» giscardien n'a pas d'autre voie que celle qu'il emprunte : sa voie c'est la liquidation de la sidérurgie, l'inféodation de Peugeot à Chrysler, la fermeture des usines Boussac, les licenciements d'Atlas, le sabordage de la Navale... pour gonfler les profits capitalistes et donc s'opposer aux revendications des travailleurs.



Dans tout cela, la mission acceptée par Fabre apparaît pitoyable et dérisoire. Certes ce ralliement est tactique : il sert la bourgeoisie et la social-démocratie, pas les chômeurs ! Elle est un test pour la recherche d'une majorité politique de rechange.

Les travailleurs de plus en plus nombreux sentent qu'ils vivent une époque qui peut satisfaire, l'ensemble de leurs besoins. En dépit du chômage, de l'inflation, de la crise, des appels à accepter l'austérité ou à se priver d'avantage, les plus conscients refusent de limiter les revendications ; ils ont raison.

C'est de leurs luttes que dépend le succès escompté. Ils trouveront, comme toujours, à leurs côtés les communistes pour forcer les succès et ne négliger aucune des revendications.



## PARTI SOCIALISTE

### LE CHOMAGE

«Ils» ne sont guère plus d'un million. Et encore... s'ils» voulaient vraiment travailler, «ils» seraient 600.000 à tout casser !... Seulement voilà : ils touchent tous leurs 90%, alors...!

Autant de propos qui reviennent à l'occasion de la réouverture des négociations sur l'indemnisation du chômage. Après un enlèvement de deux mois, représentants syndicaux et patrons - qui s'étaient déjà rencontrés trois fois avant les vacances - ont, le mercredi 6 Septembre, rouvert le dossier.

Un dossier compliqué... et un problème simple : où trouver le financement de l'augmentation du nombre de chômeurs ?

Pour les syndicats il n'est pas question, évidemment de rogner sur les ressources des chômeurs... qui ont grand besoin d'être améliorées. Aujourd'hui l'Etat participe pour 25 % de l'indemnisation du chômage, mais ; à l'origine, les ordonnances de 1967 établissaient le niveau de l'aide publique à 50 % du SMIC.

EVOLUTION COMPAREE DU SMIC ET DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE

SMIC (F/Heure)	Allocation aide publique par jour	% SMIC
1er Juillet 1967 2,15	1er Septembre 1967 6,30	51,3%
1er Décembre 1973 5,43	14 Janvier 1974 10,00	32,2%
1er Septembre 1978 10,85	16,50	26,6%

Le C.N.P.F. propose d'augmenter l'allocation spéciale Assedic (qui est de 40 % du salaire pendant les trois premiers mois du chômage et de 35 % ensuite). De combien ? dans quelles conditions ? on l'ignore. De même le versement d'un «cinquième trimestre» d'allocations aux chômeurs dans les régions en crise (lesquelles ?) reste soigneusement dans le flou. En revanche la dégressivité de l'allocation supplémentaire d'attente (les 90% accordés en cas de licenciement économique) est dangereusement précise : elle passerait à 80% au bout de trois mois, à 70% le trimestre suivant etc... A cette proposition de dégressivité chère au patronat les syndicats sont plus qu'hostiles.

C'est alors que le ministre du Travail, Robert Boulin, entre en scène. En tirant les conclusions du Conseil des Ministres, il se prononce pour un régime d'indemnisation du chômage qui soit plus «inductif» à la recherche d'un emploi.

Le monde des chômeurs est hétérogène, explique-t-il. Sur les 1.100.000 demandeurs d'emploi, il n'y a que 600.000 «vrai» chômeurs qui ont réellement perdu leur emploi.

Les autres ? Ces faux chômeurs dont on nous rebat les oreilles ? Eh bien, ce sont :

- les jeunes, qui, pour une bonne part n'ont aucune formation professionnelle (ça leur apprendra à ne pas trouver de place dans les C.E.T.)
- les accidentés du travail (qui n'avaient qu'à ne pas tomber de leur échelle)
- les handicapés (qui n'avaient qu'à marcher droit)
- plus les chômeurs en stage (7) et, évidemment tous ceux qui ne cherchent pas vraiment du travail.

Conclusion du ministre : il faut inciter à une reprise plus forte du travail ! Dans les Vosges ou chez Terrin, sans doute ou encore dans la Navale de Loire-Atlantique.

Quant à sa solution pour le financement du chômage, puisque aucune nouvelle dotation n'y est affectée au budget de l'Etat, c'est la pénalisation des heures supplémentaires. Cette mesure consisterait à exiger des employeurs un coût plus élevé de l'heure supplémentaire (30% au lieu de 25%) et à réduire la rémunération des salariés (20% au lieu de 25%). Les 10% d'écart, estimés à 1,8 milliards de francs seraient réservés à l'Unédic. A condition qu'elle adopte la dégressivité.

Voilà la nouvelle - et unique - contribution de l'Etat. Outre que la somme ainsi dégagée est loin de pouvoir combler le déficit de l'Unédic qui, fin novembre n'aura plus de quoi payer un mois de prestations, cette mesure est un blocage clair et net ; le gouvernement n'entend pas augmenter sa participation à l'indemnisation du chômage.

Le Ministre du Travail spéculé sur la résignation des travailleurs en fonction de l'absence d'échéance électorale !

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- 16% seulement des chômeurs bénéficient des 90%

Les statistiques montrent, d'autre part, que les bénéficiaires de cette allocation, loin de «profiter» de l'aubaine comme on le leur reproche se reclassent plus vite que les autres chômeurs.

A la fin de juillet, on recensait parmi les demandeurs d'emploi :

- 34,3% (375.710 personnes) ne touchant rien
- 20% (214.098) bénéficiant de l'aide publique (entre 410 et 495 F par mois).
- 10% (107.389) bénéficiant des allocations spéciales Assedic (35 ou 40% du salaire).
- 20% (221.861) bénéficiant de l'aide publique, plus des allocations spéciales Assedic.
- 16% (175.128) bénéficiant des 90%.

#### TROP DE BRUIT AUTOUR DU CHOMAGE !

De toute évidence, aujourd'hui, le problème du gouvernement n'est plus le chômage mais le bruit que l'on fait autour. L'A.N.P.E. a le tort de rendre public une vérité qui n'est plus bonne à dire. Elle risque de la payer cher. D'ores et déjà un processus de démentèlement se met en place.

#### LES PROPOSITIONS DU PARTI SOCIALISTE EN MATIERE D'EMPLOI :

- 1) Réduction à trente-cinq heures du temps de travail hebdomadaire à salaire maintenu.
- 2) Abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes.
- 3) Création d'emplois dans la fonction publique.
- 4) Réduction des charges de main d'oeuvre pour les petites et moyennes entreprises par une modification de l'assiette de la Sécurité Sociale.
- 5) Mise en place d'aides financières et techniques aux petites et moyennes entreprises pour leur permettre d'exporter et pour favoriser la recherche.
- 6) Développement du «tertiaire social» affecté au secteur des collectivités locales.
- 7) Incitation à la «natalité industrielle» plutôt que de parler des «canards boiteux».
- 8) Création d'une cinquième équipe pour le travail posté, ce qui permettrait la création de quelque vingt mille emplois et ne saurait en aucun cas valider le travail posté.
- 9) Développement de la recherche scientifique industrielle.
- 10) Pas de licenciement sans reclassement et recours suspensif du comité d'entreprise.
- 11) Réduction au taux zéro de la T.V.A. sur les produits de première nécessité.
- 12) Facilités pour permettre la concurrence internationale dans les secteurs de pointe.
- 13) Décentralisation qui donne aux collectivités locales les moyens d'agir.
- 14) Incitation auprès des municipalités pour créer des emplois.
- 15) En ce qui concerne le P.S. désignation d'un secrétaire fédéral dans chaque fédération, responsable de l'emploi.





## Leur économie et la nôtre

Par Michel MOUSEL secrétaire national



Le chômage ? Mais rien que de très normal. De très nécessaire. Et même, on n'a encore rien vu. D'ici décembre, les indicateurs vont sauter. Tant mieux : dégraissage oblige.

C'est à peu près sur ce ton que Barre et Ceyrac ont commenté l'évolution de l'emploi au cours des dernières semaines. Le premier est satisfait du premier, rien de nouveau ; le second est satisfait du premier, comme rarement il l'a été. Y compris quand Barre mortifère les patrons irresponsables qui accordent des hausses de salaires : on est enfin gouvernés.

Et il est vrai que maintenant les choses sont claires. On n'en est plus aux pleunicheries sur ce mal inévitable qu'est le chômage. Quand une entreprise ferme, on applaudit. Quand on a promis aux autres pays européens de faire un peu de relance budgétaire, on réduit les programmes d'investissements publics. Quand, de toute évidence, l'heure pourrait être à la réduction de la durée du travail — une évidence telle que le Parti socialiste, six mois après nous, la proclame lui-même —, on affirme que ce n'est surtout pas le moment.

En revanche, multiplier les situations, les statuts, les conditions, c'est bien dans leurs préoccupations. Il y a, d'une part les travailleurs qui pourront conserver un emploi à temps complet. Et d'autre part les travailleurs (et les travailleuses) à temps partiel, les chômeurs à temps partiel, les jeunes en stage provisoire, les intérimaires, ceux qui passeront par des sociétés de services, les indemnisés à tous les taux possibles, ceux qui devront retrouver un emploi en-dessous de leur situation antérieure, ceux qui-pourront-faire-dans-les-œuvres-sociales-à-condition-que-ce-ne-soit-pas-dans-une-administration, et un raton-laveur... pardon, les colleurs d'affiches pour J.-J. S.-S. et de la Malène. Après quoi on peut discuter avec les syndicats.

Tout cela, évidemment, pour créer la division, susciter des oppositions, et faire ainsi pression sur toute revendication. Leur conception de l'« économie » elle se résume à « des économies » pour les entreprises. Il faut,

- ou bien faire des économies sur la main-d'œuvre...
- ou bien faire des économies de main-d'œuvre... et de préférence les deux à la fois.

La nôtre est exactement à l'opposé. L'économie socialiste, c'est « économiser la main-d'œuvre » comme ils disaient dans leur langage, c'est-à-dire épargner notre travail, respecter notre droit à la vie, développer nos possibilités d'épanouissement du corps et de l'esprit, et non l'inverse. C'est-à-dire affecter « le progrès » à une diminution égale du temps et de la pénibilité du travail.

On rencontre parfois — et certains spéculent là-dessus —, une opposition entre ceux qui en ont assez de perdre leur vie à la gagner et ceux qui ne voient pas bien comment l'éviter. C'est bien là que l'on peut répondre en même temps aux uns et aux autres.

C'est dire que toutes les revendications qui portent sur les 35 heures, sur la quatrième équipe, sur la suppression du travail de nuit, sur le refus de tout investissement qui se traduit par une aggravation des conditions de travail sont au cœur de la campagne que nous allons engager sur l'emploi (1). C'est aussi en mettant en avant ces revendications que nous pouvons répondre aux préoccupations immédiates en préparant, simultanément, les bases d'une réflexion, et d'un débat sur ce que doit être l'économie de la société que nous voulons construire et qui est la seule alternative à celle qu'ils sont en train de nous fabriquer.

(1) Voir ci-contre

## Surmonter les divisions

Les 9 et 10 Septembre derniers une cinquantaine de militants ont participé à la commission nationale entreprise (C.N.E.) du P.S.U.. L'objet de la Réunion ? Tirer les enseignements des dernières luttes sociales et préciser les campagnes que mènera le P.S.U. dans les mois à venir.

Pour ceux qui ont animé les conflits les plus récents (du mois de juin en particulier), les incertitudes dominaient. Toute la réflexion tournait autour d'un constat essentiel : même dans les secteurs les plus combattifs, les moins touchés par le chômage, les conflits n'ont pu se généraliser, débouchant la plupart du temps dans une épreuve de force défavorable sur un terrain décidé par le patronat. Même si une certaine solidarité a joué dans certains conflits, elle n'a pas été opérationnelle pour unifier des intérêts souvent divergents au sein des travailleurs. Renault et la branche automobile constituent à cet égard un exemple frappant. Pourtant, dans certaines régions (les Vosges par exemple) ou dans certains secteurs (Sécurité sociale) le patronat et l'Etat ont été obligés, grâce à une large mobilisation, de faire des concessions. Encore ne faut-il pas se faire d'illusions sur leur portée (1 800 licenciements dans le plan Boussac et aucune réponse immédiate dans le plan Vosges).

Globalement, les luttes ont donc montré que le décalage entre ceux qui veulent se battre et ceux qui accusent le coup devant l'offensive capitaliste s'est accru. Cela explique aussi pourquoi les conflits de longue durée sur l'emploi, en dépit du soutien que nous leur avons apporté (et que nous pourrions), connaissent souvent le pourrissement ou des demi-solutions s'accompagnant de licenciements.

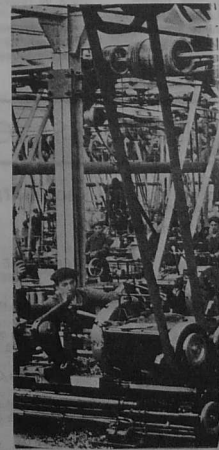
Pessimisme ? Non, lucidité ! Il est vrai que le problème posé aujourd'hui au mouvement ouvrier entraîne à réfléchir hors des sentiers battus, à abandonner les certitudes des luttes exemplaires, et même de l'inébranlable combativité ouvrière. Pour aller dans ce sens, trois rapports présentés à cette C.N.E. et longuement discutés : restructuration capitaliste et division du travail, la politique gouvernementale contre les salaires, la crise et l'emploi, ont permis d'aboutir à quelques conclusions et initiatives (1).

● Il faut, en premier lieu, combattre la politique gouvernementale en matière d'emploi : hormis le soutien

continu à ceux qui se battent contre les licenciements, pour un reclassement sur place sans perte de salaires ou de qualifications, le P.S.U. veut mener plusieurs campagnes.

La réduction du temps de travail (repoussé par Barre comme solution au chômage) demeure un axe essentiel autour du mot d'ordre : 35 heures par semaine sans réduction de salaire.

Mais le chômage atteignant surtout les femmes et les jeunes, que le pouvoir tente par le biais des contrats temporaires, du travail partiel, des statuts sans garantie, de retirer du marché du travail et de transformer



en main-d'œuvre docile et peu coûteuse, nos actions devront viser à les regrouper, à leur proposer une riposte par des rassemblements locaux et nationaux.

Pour que cette riposte soit unitaire, le P.S.U. estime que localement toutes les forces du mouvement ouvrier, doivent avoir un objectif essentiel : exiger des créations d'emplois. Quels emplois ? Pas ceux que veut nous imposer la logique productiviste et les patrons soucieux de la rentabilité de la concurrence capitaliste. Donc, des emplois discutés avec les travailleurs, les chômeurs et leurs organisations.

Voilà pourquoi le P.S.U. propose de généraliser la constitution de comités locaux de l'emploi associant les organisations syndicales, politiques, de cadre de vie ainsi que les élus de gauche. Ceux-ci, par l'institution municipale, sont bien placés pour faire autre chose que de gérer les reconversions capitalistes et les déplacements de population.

Enfin, des actions quotidiennes contre l'interim, pour la titularisation des auxiliaires, contre le racisme vis-à-vis des immigrés présentés par la propagande officielle comme cause de chômage, contre les heures supplémentaires, contre le nouveau pacte national pour l'emploi demeurent indispensables.

● La deuxième campagne décidée par cette C.N.E. sera la défense du pouvoir d'achat. Contre la police des salaires, l'inflation et la libération des prix, il convient de mettre en avant des augmentations uniformes de 60 F pour chaque hausse de 1 % du coût de la vie. Cette revendication assure une progression du pouvoir d'achat pour les salaires jusqu'à trois fois le S.M.I.C., et permet un écrasement de la hiérarchie salariale.

● Le troisième axe d'intervention portera sur la division du travail sous toutes ses formes : informatisation et parcellisation des tâches, déqualification, automatisation. Responsables des divisions actuelles au sein de la classe ouvrière, arme essentielle des projets politiques de la bourgeoisie, les nouvelles formes d'organisation du travail supposent des actions spécifiques : boycott des tâches pénibles ou dangereuses, heure d'information syndicale, etc. Pour que le contrôle ouvrier et la décision des travailleurs puissent se généraliser, il faudra étendre la démocratie syndicale, reconstruire des liens concrets entre les salariés et leurs syndicats par les assemblées générales. La bataille pour d'autres conditions de travail les sensibilise au plus haut point. Le désintéressement des jeunes pour le travail montre bien qu'une autre conception de l'action doit voir le jour.

(1) Le numéro 16 de Lutte, mensuel de la C.N.E., qui paraîtra début octobre, publiera les rapports, les débats des commissions et les décisions de cette C.N.E.

## 1968-1978 "10 ANS pour le GIMM !"

### HISTOIRE DE DIX ANNEES DE GASPILLAGE SOUS LA HOULETTE DE LA DROITE

1967 : pose de la première pierre, discours du sous-préfet plein de promesses pour l'avenir.

1968 : Septembre 68 : inauguration de l'usine concrétisée par des primes accordées par l'Etat au G.I.M.M.

Soit : 1,5 million (ancien) par personne embauchée pendant les trois premières années soit 169 millions (anciens).  
Exonération de patente sur les communes de Bougenais et Rezé : 250 millions de plus.

Le GIMM a détourné légalement la somme globale de 419 millions (anciens).

Cet argent a servi pour le plus grand profit des patrons.

#### LA PREUVE

Septembre 68 : inauguration de l'usine.

1975 : Fermeture de l'atelier de débit, le plus moderne d'Europe soit les 3/4 de l'activité de l'usine. Au mois de novembre, on nous annonce la création de nouveaux ateliers aux Philippines.

1976 : La volonté des travailleurs, par leur lutte, réussit à empêcher la fermeture de l'usine. Soixante dix personnes restent dans l'usine, au lieu des vingt cinq prévues. Malheureusement nous constatons qu'il y a cent trente personnes en moins par rapport à 1974.

1977 : La direction ne dit rien - ne fait rien. Elle se concentre. Nous attendons.

1978 : Catastrophe : le PDG nous dit, rien ne va plus. Mai : licenciements. Juillet : licenciements. Septembre : licenciements.

Il ne reste que 22 personnes au G.I.M.M. en septembre 78, contre 230 environ en 1968.

Et tout ceci avec l'accord du Gouvernement, puisqu'il autorise la dilapidation des Fonds à travers les prêts consentis aux grosses entreprises.

En 1974, nous avons contacté le ministre du Travail et le député de droite, qui étaient alors en place. Ceux-ci nous affirment qu'ils nous feraient parvenir une réponse. NOUS L'ATTENDONS TOUJOURS.

La Direction Générale nous a informé, que la Société G.I.M.M. aurait un débit opérationnel en Janvier 79 aux Philippines et que les séchoirs fonctionneraient au mois d'Octobre 78.

L'argent des taxes, d'exonérations d'impôts, de subventions à la création d'emplois est partie aux Philippines pour le plus grand profit des capitalistes sur le dos des travailleurs.

Ceci est un magnifique exemple de Gaspillage organisé pour le profit, par des gens qui ne recherchent que leur avantage.

Les travailleurs en ont assez de ces soi-disants plans de relance qui ne font qu'aggraver le chômage.

Que l'argent des travailleurs reste aux travailleurs et ne fuit pas à l'étranger pour le profit du patronat et du Gouvernement.

C.G.T. - G.I.M.M.

## L'ACTION DE L'ASSOCIATION POUR LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT (ASCODE)

Dans le cadre des subventions accordées aux Associations, la municipalité aide l'ASCODE (Association des Elus Municipaux de Loire-Atlantique pour la Coopération avec les habitants des pays en voie de Développement). L'ASCODE nous a fait parvenir le texte ci-dessous :



Certainement pas en assumant la charge financière du Tiers-Monde. C'est là le rôle de l'Etat, de tous les Etats (y compris ceux du Tiers-Monde qui sont les premiers responsables devant leurs peuples) et des institutions internationales.

Mais sensibilisées à la situation dramatique actuelle (comment sauver des hommes ? Comment sauver la paix ? Voulons-nous l'affrontement ou la coopération ?) les communes, à la jonction du public et du privé, peuvent apporter une aide concrète (si modeste soit-elle, sans créer de difficultés budgétaires) qui permettra des réalisations éducatives précises, à une échelle humaine et contrôlable. Les communes peuvent demander l'affectation de leur subvention à tel organisme (Frères des Hommes, Comité contre la Faim et pour le Développement, etc...) et en connaître l'utilisation.

Ainsi les 70.343 F. recueillis en 1977 ont été répartis comme suit début 1978 :

- Vaccination antitétanique des femmes enceintes à SEDHIOU (Sénégal) proposée par l'Association Française des Volontaires du Progrès (A.F.V.P.) ..... 10.000 F.
- Etablissement d'un atelier mécanique (2.946,20 F) et aide pour promotion groupes de poules pondeuses (11.709,06 F) à THIES (Sénégal) proposés par les Jeunes Eleveurs de Thiès et l'A.F.V.P.
- Aide au Centre de formation agricole de SASSAL (Sénégal) proposé par le Responsable des Classes rurales de BAMBEY ..... 3.600 F.
- Aide aux Villages d'accueil des Jeunes du Lycée et du C.E.G. de Thiès proposé par l'animateur ..... 18.000 F.
- Aménagement de riziculture (encadrement 9 mois) à RAMESSOUM (Haute-Volta) proposé par l'entreprise nationale de lutte contre l'érosion voltaïque ..... 14.000 F.
- Creusement de puits aux écoles de brousse de FADA N'GOURMA (Haute-Volta) proposé par Frères-des-Hommes ..... 10.000 F.
- Aides immédiates ..... 743 F.

Les actions ci-dessus énumérées sont toutes des actions très concrètes, à caractère principalement rural, car la très grande majorité des habitants du Tiers-monde sont des ruraux.

Voici ce que le docteur Gourier de Yako (Haute-Volta) qui contribue à l'action de Ramessoum écrit à l'Ascodé :

"Vous nous avez aidé à créer ici un enthousiasme "au développement, la prise en charge des Africains par eux-mêmes. Il y a quelque chose de "changé. Beaucoup d'espoir est né. Nous voulons "prouver qu'il est possible ici de vivre dans le "respect et la justice, avec vous, et grâce à vous!"

La municipalité de Bougenais soutient l'ASCODE. Elle lui a versé 3.500 F en 1977, et 3.850 F en 1978.

Qu'est-ce que cet intrus au nom mystérieux que nos élus entretiennent au nom de la collectivité ? Et pour quoi agissent-ils ainsi, alors que les difficultés financières rencontrées par la commune et nos concitoyens sont considérables ?

L'ASCODE, c'est l'Association des élus municipaux de Loire-Atlantique pour la Coopération avec les habitants des pays en voie de Développement.

Cette Association, composée d'élus et d'anciens élus, incite les communes à éveiller leurs habitants aux problèmes des pays sous-développés, problèmes très graves et inéluctables.

Savez-vous par exemple qu'en 1976 le revenu par tête d'habitant est d'environ 30.000 F, annuels aux U.S.A., 24.000 F. en France, mais 330 F. au Mali, 295 F. en Haute-Volta ?

Savez-vous que la valeur d'échange des produits du Tiers-Monde très souvent se détériore ? En Côte d'Ivoire, pour acquérir 10 litres d'essence, il fallait 3,7 kgs de café en 1960, mais 4,8 kgs en 1973. Les prix n'avaient pas bougé dans le commerce de 1972 à 1975 ; mais les producteurs, ils étaient demeurés inchangés de 1950 à 1975 !... Dans ce même pays, pour acquérir 100 kgs de ciment, il fallait 20 kgs de coton en 1960, mais 30 kgs en 1973. Pour acquérir les engrais nécessaires à un hectare, il fallait 47 kgs de coton en 1960, mais 78 kgs en 1973.

Pour ce rôle d'éveil, l'ASCODE souhaite que les communes apportent concrètement leur contribution Comment ?

## renseignements pratiques \_ renseignements p

### Soins Infirmiers

Heures d'ouverture du Centre de Soins Municipal de Bougenais « Tél : 65-07-24 ».

8 H 30 à 12 H 30  
14 H 00 à 18 H 45

Permanence d'un(e) Infirmier(e) au Centre Bourg ou au Centre des Couëts du :

Lundi au { 11 H 30 à 12 H 15  
Vendredi : { 18 H 00 à 18 H 45

Samedi : 11 H 30 à 12 H 15

Un service de garde est assuré par un(e) infirmier(e) du Samedi midi au Samedi matin suivant. Cette permanence permet à l'auxiliaire médicale de répondre à tous les appels urgents, en dehors des heures d'ouverture du Centre de Soins. Pendant ce temps de garde, l'infirmier(e) visite à domicile : le Samedi après-midi et le Dimanche.

Le secrétariat du Centre de Soins est ouvert du Lundi au Vendredi de 8 H 30 à 12 H 30.

### Vaccinations

CENTRE DE SOINS MUNICIPAL DE BOUGUENAIS  
Tél. 65-07-24 - Services Vaccinations

Centre du Bourg - Rue du Jules Verne « 1er étage »

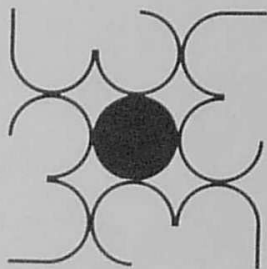
• les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 14 H à 15 H

Centre des Couëts - Rue de la Chapelle

• les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 14 H à 15 H

Pour les vaccinations associées, bien vouloir déposer un flacon d'urine le matin de la vaccination au Centre du Bourg de 8 H 30 à 12 H 15 au Centre des Couëts de 11 H 30 à 12 H 15

BOUGUENAIS



cit  nouvelle

D p t l gal :  
4e Trimestre 1978  
R daction Administration :  
MAIRIE de BOUGUENAIS  
Imprimerie Atelier Municipal  
Directeur de Publication :  
B. POUCHIN